

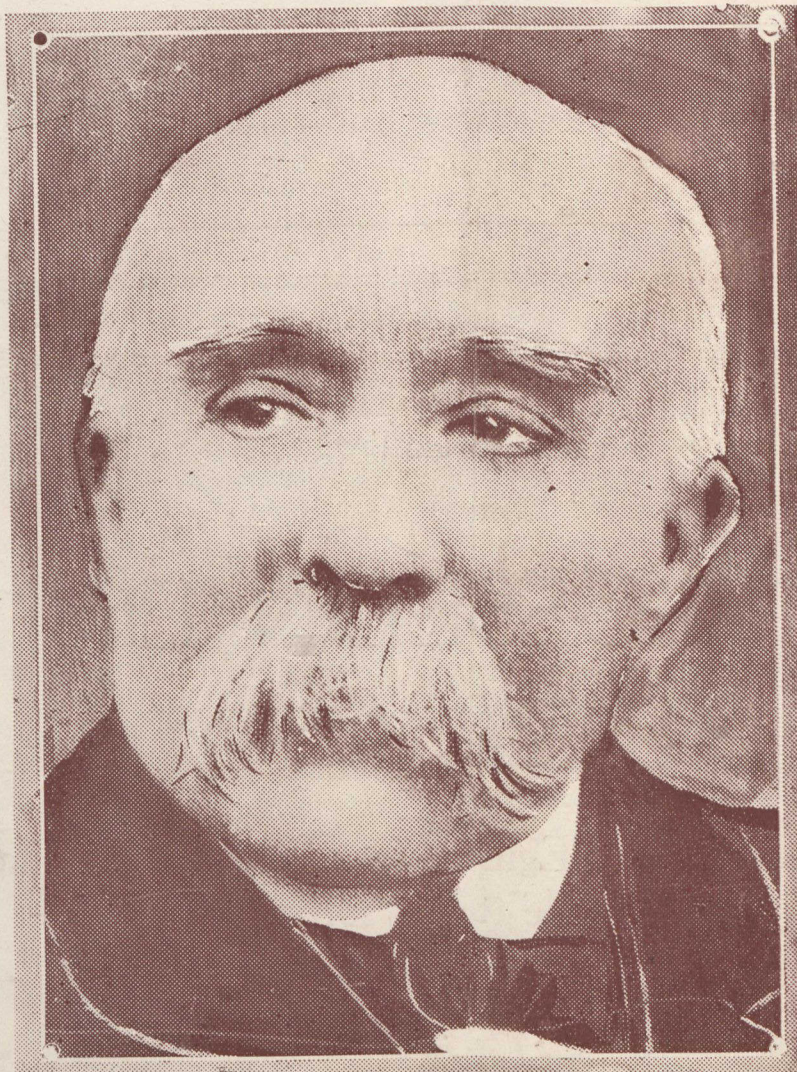
# La Vie Canadienne

QUEBEC  
25 Avril 1919

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II  
No 8

RELIGION—POLITIQUE—SCIENCES—ARTS



M. GEORGES CLEMENCEAU  
Premier ministre de France.

# LA VIE CANADIENNE

LA VIE CANADIENNE est publiée à Québec et imprimée aux ateliers de la Cie de l'Événement,  
30, rue de la Fabrique ; nom de l'éditeur : J.-E. Barnard.

## SOMMAIRE

En passant.....	Divers	Faits de la quinzaine.....	Joinville
La question des notables en 1831.....	Thomas Chapais	Pilote-Provencher.....	J.-C. Chapais
Juste et bienfaisant hommage.....	J.-A. Lander	Quinzaine de guerre.....	A. Gobeil
Issue dangereuse.....	J.-A. L.	Au pays des ruines.....	Sidney Moulun
Quinzaine liturgique.....	l'abbé J.-A. D'Amours	Les deux saluts.....	Jean Lander
Lettre de France.....	E. Tavernier	Echos et commentaires.....	Le Liseur

TÉLÉPHONES { LEVIS - - 46  
                  { QUÉBEC 6207

# JOS. GOSSELIN LIMITÉE

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX  
— ET INGÉNIEURS —

Constructions d'Églises, de Couvents, d'Édifices  
de toutes sortes



SIEGE SOCIAL :  
55, RUE ST-GEORGES,  
LEVIS, P. Q.

SUCCURSALE:  
85, RUE DALHOUSIE,  
QUÉBEC, P. Q.

# La Vie Canadienne

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 25 AVRIL 1919

No 8



## EN PASSANT



### Justice et Charité

CES deux vertus sont les bases d'une paix solide, durable, aussi parfaite qu'elle puisse l'être ici-bas. Mais l'une de ces vertus ne doit pas faire oublier l'autre ni essayer de la remplacer.

La charité est plus parfaite et plus précieuse que la justice, mais la charité ne peut pas exister sans la justice, alors qu'une certaine justice peut exister sans la charité.

C'est ce que ne paraissent pas comprendre, faute de science et faute d'observation des réalités de la vie, ceux qui prêchent une paix de charité sans parler de la justice, ceux qui prêchent la fraternité des peuples, comme ils prêcheraient la fraternité des loups et des brebis.

Quelle charité et quelle fraternité pouvez-vous attendre de ceux qui ne veulent pas payer ce qu'ils doivent ni restituer ce qu'ils ont volé; qui ne manifestent aucun regret des crimes qu'ils ont commis contre vous, contre l'humanité, contre Dieu? Quelle confiance pouvez-vous accorder à ceux à qui vous n'osez pas même réclamer ce que demande la justice, tant il vous reste de sérieux motifs de vous défier d'eux?

Il est facile de proclamer l'avènement de la charité et le règne de la fraternité quand on se figure les peuples tels qu'ils devraient être. Mais quand on les voit, non plus dans les mirages de son imagination ou des nuées démocratiques, mais tels qu'ils ont toujours été dans l'histoire, tels qu'ils sont aujourd'hui dans leur conduite et sous les yeux de tous, il faut se résigner à voir que si l'ordre doit s'achever, un jour à venir, dans la charité, il doit d'abord s'établir sur une ferme et large justice.

Avant que la générosité de chacun puisse faire présent de ses biens dans la charité, il faut que chacun répare les injustices commises et restitue les biens qui ne sont pas à lui, surtout les biens volés.

Comme le disait dernièrement une voix assez autorisée, n'oublions pas que Dieu lui-même, avant de pardonner, avant de rétablir le pécheur dans l'état de charité avec lui, exige la contrition et la réparation acceptée du mal commis.

Celui, homme ou peuple, qui n'a pas assez de

regret de ses fautes pour consentir à les réparer dans toute la mesure du possible, n'est pas apte à parler de charité, ni à la pratiquer, ni à la solliciter. Il ne veut pas même savoir ce que c'est que la charité. Il méconnaît la justice et c'est à la justice qu'il faut d'abord l'amener de gré ou de force. C'est un agent de désordre, un ennemi obstiné, un barbare incorrigé.

En face d'une pareille mauvaise volonté, Dieu lui-même ne peut pardonner. Il ne peut que châtier.

J. A. B.

### Pour la défense de la vérité

NOS lecteurs se souviennent certainement des articles si solides et si lumineux publiés dans les *Etudes* par le Rév. Père Marcel Chossat, dont nous avons donné, avec de nombreux et larges extraits, une analyse assez étendue. Mieux que nuls autres, du moins à notre connaissance, ces articles mettaient en lumière la première question qui se posait au sujet de la guerre pour tout esprit sérieux et juste, et à plus forte raison pour tout esprit philosophique et théologique: *de quel côté est la justice dans cette guerre?* Toutes les autres questions sont subordonnées à celle-là. Et c'est précisément cette question, on s'en souvient, que certains esprits égarés par la passion, affectaient de ne pas considérer ou déclaraient qu'elle ne pourrait être résolue qu'après cinquante ou cent ans. Une fois la question de justice mise de côté ou renvoyée à cinquante ans, tous les égarements et toutes les perversions des esprits et des consciences nationales devenaient possibles; ils suivaient d'eux-mêmes.

C'est cette question fondamentale et urgente que le Rév. Père Chossat entreprit d'exposer et de solutionner non pas au simple point de vue théorique, *in abstracto*, mais en appliquant les principes traditionnels du droit naturel chrétien au cas bien concret de la guerre allemande. Et sa conclusion, aussi nette que fermement appuyée, était qu'à n'en pas douter, la justice était pour les Alliés et contre l'Allemagne. C'est pour la justice et le droit que nous combattions contre l'Allemagne injuste et barbare.

Personne ne tenta de discuter ni de réfuter la

savante démonstration des *Etudes*. La tentative eût été dangereuse. On se contenta, en certains quartiers, d'après une tactique qui avait mieux réussi contre des adversaires moins bien placés, de mettre le Père Chossat en opposition avec les directions de Benoît XV. Certaine école, que Rome n'a pas encore recommandée, s'adjugeait alors le monopole de l'interprétation—d'autres diront de l'exploitation—des directions et des appels pacifiques de Benoît XV, pour s'en faire une arme contre ses adversaires politiques et contre le gouvernement de sa patrie.

Nos lecteurs, déjà au courant de ces faits, apprendront donc avec autant de plaisir que d'intérêt que le R. P. Chossat vient de publier ses articles en volume, et que ce volume paraît avec une lettre de félicitations du Cardinal secrétaire d'Etat. Dans cette lettre écrite au nom du Saint-Père, le Cardinal Gasparri dit à l'auteur:

*"Dans ce travail, vous avez voulu faire œuvre de doctrine, en éclairant, à la lumière des principes de la théologie et de la saine philosophie, ces problèmes si obscurcis par les passions humaines ou si embrouillés par l'ignorance et l'erreur. Sa Sainteté vous exprime son auguste satisfaction."*

Evidemment, si l'on note à Rome que ces problèmes ont été obscurcis par les passions et embrouillés par l'ignorance, on n'a pas découvert l'opposition, imaginée par d'autres, entre la doctrine et les conclusions du R. P. Chossat et les directions de Benoît XV. Comme on n'y a pas découvert non plus, malgré les plus pressants exposés, la conformité à ces mêmes augustes directions des interprétations trop belliqueuses, quoique pacifistes, signalées plus haut.

Nous n'avons ni la témérité ni la naïveté de nous poser en interprète des directions du Pape: nous nous efforçons de les comprendre et de les suivre, sans les exploiter pour *notre* guerre ni pour *notre* paix; nous ne prenons pas davantage pour nous les louanges donnés par le Pape au très distingué et sûr théologien dont nous avons tâché de faire connaître la pensée. Mais il nous est bien tout de même permis de constater qu'en suivant les doctrines exposées par le savant jésuite que le Pape vient de féliciter, nous n'avons "trahi" ni les directions du Pape ni notre devoir d'enfant soumis de l'Eglise. C'est une consolation appréciable aux jours où même chez certains prédicants de la paix et de la charité, les problèmes du droit naturel chrétien ont été si obscurcis par les passions et si embrouillés par l'ignorance.

J.-A. LANDER

P. S.—L'ouvrage du R. P. Chossat *La Guerre et la Paix d'après le droit naturel chrétien* est précédé d'une préface par le R. P. de la Brière, dont la compétence et le talent sont hautement appréciés dans les questions politico-religieuses de notre époque. Le

judicieux préfacier dit de l'ouvrage du R. P. Chossat qu'il "paraît appelé à faire autorité dans l'enseignement théologique à propos de tout un ensemble de questions d'intérêt durable, en même temps que d'une actualité poignante". Puisse cette prévision se réaliser même au Canada.

Le volume du R. P. Chossat est publié chez Bloud, l'éditeur du "Comité catholique de Propagande française".

## Le Cardinal Logue et l'agitation Irlandaise

LE "Tablet" de Londres du 8 mars 1919 (p. 278) publie une analyse de la lettre pastorale du cardinal Logue pour le Carême de 1919 et consacre à cette analyse deux paragraphes, dont le premier est intitulé: "Cardinal Logue and Belfast Education" et dont le second, intitulé: "A warning", se lit ainsi:

"A warning.—His Eminence also refers to the way in which Ireland is at the present governed under "a drastic military code" and proceeds: "I have adverted to this matter not so much with a view to complaint as to seek occasion for tendering a word of advice to our people. While this infliction lasts, they should bear with it in a Christian spirit, seeking, above all things, to keep the peace. They should not expose themselves recklessly to those severe punishments by needless assemblies, gathering, or other practices which serve no useful purpose, remembering that turmoil and disorder have never promoted any good cause. This is not only in accordance with the dictates of wisdom and prudence, but is due to their own self-respect. It is to be feared that the young and thoughtless often bring themselves into serious trouble by practices which are quite useless. Drilling is a case in point. It has lately been termed by a learned judge "tomfoolery", and it is so. They might practice the goose-step to the Greek calends, and it would never bring them one step nearer to freedom. It may seem a fine thing to pose as martyrs; but martyrdom, even for a higher and holier cause, would have little merit, if suffered in a spirit of vanity and display. There is one danger against which I think it necessary to give a solemn warning. When a country is in a disturbed state, designing men often avail themselves of the disorder to introduce secret societies. Such societies, exposing their members to the proximate danger of crime, are against the law of God, and are solemnly banned by the Church. The past experience of them in this country should be, of itself a sufficient deterrent. They are seldom without a paid spy among their members; sometimes they are organized by the paid agent himself, in order that he may secure unholy gain by betraying his dupes".



## Colloque avec mon horloge regue en cadeau



MOI

*Tic tac ! Tic tac ! Qui vient encor troubler ma veille  
Et mon travail silencieux ?*

*Tic tac ! Est-ce un esprit qui parle à mon oreille  
Son langage mystérieux ?*

*Tic tac ! Qui que tu sois, ombre vaine ou fantôme,  
Dis-moi de quel monde viens-tu ?  
Nouveau Samaritain, viens-tu verser un baume  
Sur mon pauvre cœur abattu ?*

MON HORLOGE

*Je suis l'hôte discret des humaines demeures,  
La compagne de tous les jours,  
Qui converse avec l'homme et qui compte les heures  
De sa joie, et de ses amours.*

*Je te viens d'une amie, et mon tic tac ressemble  
Aux doux battements de ton cœur ;  
Près de lui je veux vivre, et nous battons ensemble  
Aux jours de joie et de douleur.*

*Message fidèle, entends sa voix aimée,  
Je te dirai ses doux secrets ;  
Et je ferai survivre en ton âme charmée  
Son souvenir et ses regrets.*

MOI

*Ah ! je sais qui t'envoie, horlogette gentille,  
De sa voix je connais le son ;  
Comme ses yeux ton cadran brille,  
Et ton tic tac me dit son nom !*

*Dans mes labeurs du soir sois donc la bienvenue,  
Comme l'astre serein des nuits  
Ton disque d'or charme ma vue :  
Il dissipera mes ennuis.*

A. B. ROUTHIER.





## La question des notables en 1831



**P**EU de questions ont fait autant de bruit, en leur temps, que la question des assemblées de fabrique, aux alentours de 1831.

Dans la plupart des paroisses du Bas-Canada, l'élection des marguilliers et la reddition des comptes se faisaient dans une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, à laquelle n'assistaient pas les francs-tenanciers. On se conformait ainsi à un usage et à des règlements qui dataient de Mgr de Laval. Le 5 décembre 1660, l'illustre fondateur de notre Eglise canadienne avait rendu l'ordonnance suivante:

“Nous, François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, évêque de Pétrée, Vicaire apostolique en la Nouvelle-France, sur ce qui nous a été représenté que plusieurs difficultés et inconvenients se trouvaient en l'élection des marguilliers de l'église Notre-Dame de Québec, à raison que tout le peuple était publiquement invité et admis pour délibérer à la dite élection, Nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes que dorénavant l'élection des nouveaux marguilliers de la dite église se fera par ceux qui seront en charge et par les anciens qui, pour ce sujet, seront avertis de se trouver à l'assemblée, où par la pluralité des voix et par suffrages secrets on élira un nouveau marguillier. Voulons aussi que la présente ordonnance soit insérée au registre des dites élections.

“Donné à notre demeure ordinaire, ce cinquième jour de décembre 1660.”

Signé: FRANÇOIS, évêque de Pétrée.

Cette ordonnance avait été appuyée par un arrêt du conseil souverain rendu le 12 février 1675. Il y était ordonné aux marguilliers de Québec “de se conformer, tant pour la régie des affaires de fabrique, que pour l'audition et reddition des comptes, à l'usage suivi dans toutes les églises de France, où il ne se décide rien dans les affaires ordinaires qu'à la pluralité des voix des marguilliers qui sont en charge, et dans les cas extraordinaires qu'en y appelant les anciens marguilliers, etc., le curé toujours présent”.

En 1677, l'intendant Duchesneau rendit une ordonnance ayant la même portée pour la paroisse de Montréal, de sorte que, à Québec et à Montréal, et dans toutes les paroisses qui furent créées par la suite, la règle et la coutume s'établirent conformément à la décision de Mgr de Laval. Les marguilliers étaient élus par les marguilliers anciens et actuels seulement, et les comptes de fabrique se rendaient devant des assemblées composées de la même manière.

Cependant dans quelques paroisses l'usage contraire s'était introduit, c'est-à-dire qu'on admettait un certain nombre de paroissiens, reconnus comme notables, aux assemblées de fabrique pour l'élection

des marguilliers et la reddition des comptes. Mais ces paroisses étaient l'exception.

Or, en 1830, il se fit un mouvement pour que l'exception devint la règle. Dans deux ou trois endroits, à Lotbinière, entre autres, et aux Trois-Rivières, des esprits brouillons avaient soulevé des contestations au sujet de l'élection de marguilliers à des assemblées de fabrique où les notables n'avaient pas été admis. Et des procès avaient été intentés contre les fabriques pour faire déclarer nulles ces élections. Ces incidents fâcheux servirent de prétextes à une agitation peu justifiée. Des pétitions furent adressées, en 1831, à la chambre d'assemblée, par des paroissiens de Sainte-Marie de Monnoir, de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, de Saint-Hilaire, de Saint-Louis de Lotbinière. Elles furent renvoyées à un comité qui les examina, et finalement, un député, le célèbre M. Louis Bourdages, doyen de la chambre, l'un des chefs de la majorité patriote, présenta un bill pour faire admettre d'une manière générale, les notables aux assemblées de fabrique. Ce bill ne fut pas adopté durant cette session. Lorsque la législature fut prorogée, le 31 mars 1831, il n'avait pas encore subi ses trois lectures.

L'attitude prise par M. Bourdages et par un grand nombre de représentants causa une vive émotion dans le clergé. L'innovation que l'on voulait décréter fut considérée par celui-ci comme un empiètement sur les droits de l'Eglise et des fabriques. Plusieurs membres du clergé prirent la plume pour défendre ces droits. De leur côté, les partisans de la mesure se lancèrent dans l'arène. Les colonnes de la *Minerve*, de la *Gazette de Québec*, du *Canadien*, débordèrent d'articles pour et contre l'admission des notables aux assemblées de fabrique.

Les esprits s'échauffaient. On se demandait quelle attitude la majorité de la chambre allait prendre à sa prochaine session, car on prévoyait bien que la question allait revenir devant la législature. Jusque-là, les chefs du parti populaire qui dominait dans l'assemblée, avaient eu les sympathies et l'appui moral du clergé, qui avait toujours fait énergiquement son devoir quand il s'était agi de défendre les droits et les libertés de notre race. Cette heureuse union allait-elle donc faire place à une scission malheureuse? Quel parti allait embrasser, par exemple, M. Papineau, le président de la chambre, le grand orateur canadien, le chef reconnu de la majorité?

La session s'ouvrit le 15 novembre 1831. Et l'incertitude ne fut pas de longue durée. M. Bourdages s'empressa de présenter de nouveau un bill dont nous croyons utile de reproduire ici le texte:

“Bill pour rétablir l’uniformité dans les assemblées de fabriques de cette province, et déclarer quels paroissiens ont droit d’y participer en certains cas.

“Vu qu’il a régné beaucoup de diversité dans la pratique, dans la manière dont les assemblées de fabrique ont été tenues en cette province, et vu qu’il devient nécessaire d’y rétablir l’uniformité, et de déterminer quelles personnes auront droit d’y participer en certains cas :

“Qu’il soit donc statué ici, et il est par le présent statué et déclaré que tous et chaque marguilliers anciens et nouveaux, curé, ou prêtre faisant fonction de curé, missionnaire, et tous et chaque propriétaire dans les paroisses de campagne, et dans la paroisse de la ville de Trois-Rivières, professant la religion catholique romaine; et tous et chaque marguilliers anciens et nouveaux, curé ou prêtre faisant fonction de curé, et tous et chaque propriétaires possédant dans les paroisses des cités de Québec et de Montréal, des immeubles de la valeur annuelle de trente livres courant, et dans la paroisse de St-Roch, de la cité de Québec, de la valeur annuelle de douze livres courant, professant la religion catholique romaine, sont et seront propres, et auront droit d’assister, de voter et délibérer aux assemblées de fabriques pour l’élection de nouveaux marguilliers, pour la reddition des comptes des marguilliers, sortis de charge, et pour dépenses extraordinaires et pour tous règlements du gouvernement temporel de l’église.”

On remarquera les derniers mots, mis par nous en italiques. Ils donnaient au bill une portée très générale et très fâcheuse. Le projet de loi constituait vraiment un petit parlement paroissial. Il admettait tous les habitants de la paroisse à l’administration de la fabrique. Et par là il faisait de la fort malencontreuse démocratie.

Au moment où ce bill était présenté par M. Bourdages, la chambre était saisie d’une pétition imposante signée par les évêques et le clergé du Bas-Canada, sollicitant instamment l’assemblée de rejeter toute mesure de ce genre. Il y était dit qu’on y voyait avec alarme une démarche qui préjudicierait gravement aux lois, aux usages et aux coutumes ecclésiastiques..., ainsi qu’à la paix et à la tranquillité des paroisses.

La pétition avait été présentée au début de la session commencée en novembre 1831. Et le bill de M. Bourdages avait aussi été proposé dès les premiers jours qui suivirent la réunion des chambres. Immédiatement deux courants d’opinion se dessinèrent parmi les députés. Les esprits conservateurs, respectueux des traditions et des coutumes, enclins à soutenir les idées de discipline, d’ordre et d’autorité, sans cesser d’être partisans d’une sage liberté et amis de la cause populaire, se sentaient plutôt disposés à penser comme le clergé sur cette question, et à appuyer son attitude. Parmi ces députés, on remarquait au premier rang M. Neilson. Il était considéré à bon droit comme

l’un des membres les plus éminents de la chambre, et comme l’un des chefs du parti patriote. Quoique écossais et protestant, il avait toujours fait cause commune avec les Canadiens français et s’était distingué dans la lutte en faveur de nos franchises constitutionnelles. Mais, tout en appuyant les revendications légitimes du peuple et de ses représentants, il n’avait rien du novateur ni du radical. C’était un homme pondéré, ennemi des aventures et de la licence, et réfractaire aux théories excessives avec lesquelles quelques-uns de nos chefs commençaient à se monter la tête. M. Neilson était en ce moment à l’apogée de sa popularité et de son prestige. On organisait précisément, vers ce temps-là, en son honneur, un dîner public accompagné de la présentation d’une coupe en argent portant une inscription flatteuse, comme témoignage de la gratitude canadienne.

Un autre député marquant, M. Duval, avocat de Québec, était à peu près dans les mêmes idées que M. Neilson. Comme celui-ci, il n’aimait pas les excès, et, comme lui également, il devait, trois ans plus tard, se séparer de M. Papineau sur les 92 résolutions. Il monta subséquemment sur le banc, et mourut, après 1867, juge-en-chef de la cour d’appel.

MM. Mondelet, Philippe Panet, Quésnel, Laterrière, Huot, manifestèrent aussi, sur cette question, des opinions beaucoup plus modérées que celles de la majorité avec laquelle ils marchaient encore. La plupart devaient finir par se séparer de M. Papineau, soit sur la question de l’élection du conseil législatif, soit sur celle des 92 résolutions, soit sur celle des subsides.

Mais la majorité du parti populaire était bien loin de partager les vues des députés que nous venons de mentionner. Et d’abord, le leader du parti, le dominateur de l’assemblée, l’orateur, au double sens du mot — par sa fonction et par son éloquence —, M. Louis-Joseph Papineau, allait manifester sans détour les principes avancés qui le guidaient déjà. M. Bourdages, qui tonnait depuis un quart de siècle contre les abus du gouvernement, était lui aussi, quoique d’une manière assez inconsciente, saturé d’idées fausses. Le malheur de beaucoup d’hommes de ce temps fut d’avoir fait leurs études légales dans des auteurs pétris des préjugés de la vieille école gallicane et parlementaire, et d’avoir trop souvent charmé leurs loisirs avec les pires ouvrages des écrivains impies du dix-huitième siècle. Nos avocats et nos notaires étaient particulièrement exposés à ce péril. M. LaFontaine, à ses débuts, eut beaucoup à souffrir de cette dangereuse influence. Ce furent les épreuves, l’expérience chèrement acquise, et l’étude, qui rectifièrent plus tard ses opinions.

L’influence de MM. Papineau et Bourdages devait naturellement entraîner le gros de la majorité dans le sens contraire à la requête du clergé.

La bataille s’engagea à la séance du 2 décembre 1831. M. Bourdages ouvrit le feu. Il prononça

des paroles regrettables. "L'an passé, dit-il, les plaintes de quelques paroisses pouvaient être attribuées à la conduite de quelques curés seulement, mais maintenant que le corps entier du clergé prend fait et cause dans cette affaire, elle se présente, cette année, sous un point de vue bien plus important. Il est maintenant question de savoir si les droits des paroissiens doivent céder aux droits arbitraires que veut exercer le clergé... Les lois canoniques défendent aux curés de s'occuper du temporel; ils ont assez à faire du spirituel..., il est temps que la législature s'occupe enfin à régler le pouvoir temporel du clergé... Les Canadiens commencent à vouloir connaître la manière dont leur argent est dépensé par le clergé!"

Ce fut M. Dumoulin, député des Trois-Rivières, qui répondit à cette diatribe du vieux patriote égaré par les préjugés. Il invoqua la coutume et la raison, et demanda dans quel but on voulait proposer des remèdes pour un mal qui n'existait pas.

Alors, comme la chambre siégeait en comité, M. Papineau prit la parole. Il prononça un discours violent. Parlant de la pétition du clergé: "On a présenté à la chambre, s'écria-t-il, la requête la moins excusable qu'on lui ait jamais soumise. Cette requête prouve jusqu'à quel point l'amour du pouvoir en a aveuglé les auteurs, pour ne pas avoir senti l'exagération de leurs prétentions, pour ne pas s'apercevoir que la mauvaise application qu'ils font des lois économiques dévoile au monde leur ignorance absolue des lois constitutionnelles... Ce clergé se croit encore le maître de l'autorité civile, croit encore pouvoir exercer une plénitude de pouvoir dont il a abusé, et dont, après en avoir été dépouillé, il ne doit jamais redevenir le possesseur. Il faut distinguer entre l'Eglise et ses droits temporels. L'autorité ecclésiastique, quant à ces droits, n'est valide qu'autant qu'elle l'obtient de l'autorité civile. Le terme Eglise est susceptible d'une infinité de significations; mais indubitablement l'Eglise n'est qu'une aide du pouvoir civil quant au temporel. Elle n'en est indépendante que par rapport au dogme."

M. Duval donna la contre-partie de cette harangue malheureuse. "D'après le droit français, dit-il, les paroissiens ne possédaient pas les droits que les résolutions veulent leur accorder. Dans tous les cas où ils ont contribué à la construction ou à la réparation des églises, les paroissiens ont le droit de choisir des syndics. Il n'en est pas de même du reste de l'administration des biens de fabriques, parce que ces biens appartiennent de droit à l'Eglise."

M. Lagueux, se levant après M. Duval, dit une infinité d'énormités, entre autres celle-ci: "Le clergé se rappelle ces temps de barbarie, où, dans la plénitude de son pouvoir, il foulait aux pieds tous les pouvoirs."

M. Quesnel essaya de prendre une attitude conciliante. Dans son opinion, il n'y avait pas lieu à une législation sur la matière.

M. Papineau sentit le besoin de payer une seconde

fois de sa personne. Il fut aussi virulent que dans son premier discours. "La population de la campagne, s'écria-t-il, ne peut pas se garantir de l'influence dangereuse du clergé. Il est prouvé que l'esprit de corps domine le clergé dans cette question. Jamais procès d'individu à individu n'a été si odieux que cette lutte du clergé contre les droits du peuple."

M. Neilson n'avait pas pris part à cette première rencontre. Il se réservait pour la fin de la bataille. A la séance du 23 décembre, il prit la parole et combattit énergiquement le bill. Nous n'avons qu'une brève analyse de son discours. Il dit en substance que "la fabrique était administrée par des agents reconnus par les lois; elle était une corporation, et on pouvait avec autant de droits attaquer les banques. Les fonds des fabriques ne provenaient ni de taxes, ni de cotisations, mais de contributions volontaires. Adopter le bill, ce serait arracher l'administration des mains de personnes que reconnaissait la loi, pour la donner à des gens inconnus à la loi."

Plusieurs votes furent pris et donnèrent une majorité en faveur du bill. Enfin au moment suprême où, après la troisième lecture, la motion pour "que le bill passe" était proposée par M. Bourdages, M. Neilson présenta un dernier amendement qui aurait fait échouer la mesure en arrivant au port. Il y était proposé de renvoyer le bill et tous les procédés sur icelui, pour s'enquérir "si les dits bills et procédés sont contraires aux capitulations du Canada, au traité de cession de 1763, à l'acte du parlement anglais de 1774, à la constitution de cette province, et aux lois et usages sur les fabriques reconnues par l'acte de 1824, à l'inviolabilité de la propriété privée, et à cet exercice libre des différentes religions, qui de droit appartient à tous les sujets de Sa Majesté dans cette province." Cette habile manœuvre fut repoussée par un vote de 28 contre 21. Enfin le bill fut définitivement adopté par 30 voix contre 19.

Le projet de loi était passé à la chambre. Mais il lui restait à subir une autre épreuve, celle du conseil législatif. La chambre haute comptait à ce moment trente membres, dont vingt et un protestants et neuf catholiques. Comme on le voit, le conseil était en grande majorité protestant. Pouvait-on espérer que les représentations du clergé y seraient favorablement accueillies?

L'attitude hostile de la chambre et de ses chefs avait soulevé une vive indignation dans les cercles ecclésiastiques. Le langage violent, les principes erronés de MM. Papineau, Bourdages, Lagueux, avaient été l'objet des plus vives critiques. Comment, ces hommes en qui on avait eu jusque-là tant de confiance, que l'on avait soutenus et applaudis comme les champions les plus sûrs de l'idée nationale, ces hommes professaient des opinions fausses, inadmissibles, sur les relations de l'Eglise et de l'Etat! On s'était donc trompé sur leur valeur réelle; leur jugement,



leurs principes, laissaient donc beaucoup à désirer; et leur direction pouvait devenir funeste! Tels étaient les sentiments qui agitaient le clergé, et qui trouvèrent leur expression la plus précise, la plus frappante, dans une communication publiée, le 26 décembre 1831, par la *Gazette de Québec*, et signée: *La Raison*.

L'auteur de cet écrit n'était pas le premier venu; c'était M. l'abbé Painchaud, le fondateur du collège de Sainte-Anne de Lapocatière; et sa communication était applaudie par des hommes distingués, tels que M. Jérôme Demers, l'un des directeurs les plus éminents du séminaire de Québec. Ce qui nous paraît spécialement digne d'y être signalé, c'est d'abord un ton de désenchantement à l'égard de la chambre et de ses chefs, d'appréhension quant à leurs principes, et de désaffection pour la personne des hommes publics qui viennent de prendre une attitude si inattendue. C'est ensuite une expression de confiance en la sagesse du conseil législatif, un appel à son intervention protectrice, et le vœu qu'il puisse jouer le rôle de corps modérateur, pour qu'il triomphe des attaques de l'assemblée législative, qu'il conserve son autorité et son indépendance en face des empiètements de la branche populaire. Cette position hardie, prise par un homme comme M. Painchaud, poète-voix du clergé en cette circonstance, était un grave symptôme. Jusque-là, en effet, le conseil législatif avait été fortement antipathique à la grande majorité des Canadiens français. Dans trop d'occasions il avait fait obstacle à des réformes vraiment utiles, et contrarié les légitimes aspirations de ceux qui luttaient pour nos franchises. Et voilà que, malgré les fautes commises par la chambre haute, un corps aussi important que le clergé proclamait son utilité, par suite des craintes que faisaient concevoir les tendances et les principes de la majorité *papineautiste*. "On a vu notre chambre prétendre supprimer le conseil législatif ou l'organiser de manière à pouvoir le maîtriser au besoin", écrivait le correspondant ecclésiastique de la *Gazette*, faisant évidemment allusion au projet de rendre le conseil électif. Et il ajoutait immédiatement: "Ce serait un malheur, une anomalie qui fait peu l'honneur aux cerveaux qui l'ont conçue,—attrapez, M. Bourdages,—et le clergé surtout doit faire des vœux pour le maintien de ce corps honorable." Il y avait là un signe des temps, bien compréhensible, et qui aurait dû faire réfléchir M. Papineau et ses amis.

Enfin l'écrit qui nous occupe contenait une phrase encore plus significative. La voici: "Le clergé canadien, n'ayant plus rien à espérer de la chambre d'assemblée, fera sagement d'en dénouer le fil de ses espérances pour l'attacher à l'exécutif." C'était net et catégorique. Dès 1831, le parti populaire, entraîné par ses chefs dans plusieurs entreprises excessives, était donc menacé de perdre l'appui moral du clergé, qui ne tournerait point le dos à la cause nationale, mais qui demanderait à d'autres influences, à d'autres moyens, à une tactique moins aventureuse, l'amélioration de la

situation politique. Tout cela était extrêmement sérieux.

MM. Papineau et Bourdages étaient directement visés dans la lettre de M. Painchaud. C'était évidemment d'eux qu'il s'agissait quand l'auteur mentionnait la disparition possible de certains députés, ajoutant qu'on y perdrait peut-être du côté du talent, mais qu'on aurait compensation du côté du caractère, "ce qui pourrait consoler de l'absence de certains hommes qui ont déjà perdu dans l'opinion publique beaucoup plus qu'ils ne pensent; et que leur dernière démarche vient de mettre en évidence."

Nous avons donné une spéciale importance à cet écrit parce qu'il jette une vive lumière sur la situation et l'état des partis, dans notre province bas-canadienne, en 1831.

Le bill des notables fut soumis au conseil le 28 décembre. Malgré la gravité de la question, dix membres seulement étaient présents. Sir John Caldwell proposa que le projet fut imprimé. M. Felton proposa en amendement que la prise en considération du bill fut renvoyée au 1er août suivant. C'était purement et simplement le *six months hoist*. Sir John Caldwell s'éleva contre cette proposition radicale et cette exécution sommaire. D'après lui, le moins que le conseil pouvait faire, c'était d'attendre l'expression de l'opinion publique sur la mesure; on pourrait peut-être modifier le projet de manière à rendre justice entière tant au clergé qu'au peuple.

M. Cuthbert se leva pour combattre le bill. Chose étrange, il était le seul conseiller catholique présent à la séance. L'absence des autres était-elle due à l'éloignement de la capitale, à la négligence ou à la préméditation? M. Cuthbert traita la question assez longuement. "Les mêmes individus, dit-il, qui cherchaient depuis longtemps à saper la constitution et à introduire des principes démocratiques et républicains, levaient à présent la main contre l'autel. Contre leurs réclamations, venaient celles de tout le clergé sans une seule exception." L'honorable conseiller terminait en disant qu'il y avait eu certains mécontentements, peut-être dans dix paroisses, et que, pour ces dix paroisses, on voulait introduire une innovation non désirable dans cent cinquante-cinq autres.

Mais ce fut l'honorable J. Sewell, juge en chef de la province, qui porta le coup de moit à la progéniture de M. Bourdages. Le juge Sewell était un homme de grands talents. Il était orateur du conseil législatif depuis 1809, et juge en chef depuis 1808. Il avait aussi été président du conseil exécutif jusqu'à 1829, et jouissait, dans les cercles officiels, d'une grande autorité. "Le projet, dit-il, substituait à la pratique suivie une absurdité. Comment regarderait-on en Angleterre l'appel de la masse de la population d'une paroisse à la régie d'une somme d'argent donnée à la paroisse? Le projet faisait venir la population à délibérer parmi ceux qui la représentaient; sur le même

principe, la population de Québec et de Montréal pourrait être introduite dans la chambre d'assemblée, quand il s'agirait d'affaires où elle se trouvait intéressée. Le projet était contraire au traité de 1763... L'acte de 1774 permettait le libre exercice de la religion catholique. C'était aux cours à se saisir des différences et à déclarer quel était l'usage. En détruisant la discipline de l'Église, on frappait la religion même." Dans la bouche d'un protestant éminent, dans la bouche du juge Sewell, l'ancien adversaire de Mgr Plessis, ces paroles avaient une grande portée.

La cause du clergé était gagnée. Le vote sur la proposition de M. Felton — le *six months hoist*. — fut pris avec ce résultat: Pour: les honorables, MM. Sewell, Hale, Cuthbert, Grant, Gogy, Felton, Stewart et Moffat; contre, les honorables MM. sir John Caldwell et Hatt. Le bill des notables était renvoyé aux calendes grecques.

En votant contre cette mesure, le conseil législatif avait probablement été mû à la fois par un principe, par une antipathie, et par un calcul. Par un principe: corps éminemment conservateur, il devait voir d'un mauvais œil tout mouvement tendant à démocratiser une de nos institutions, quelle qu'elle fut. Par une antipathie: les chefs parlementaires du mouvement, les tenants du bill dans l'Assemblée avaient été surtout MM. Bourdages et Papineau, tous deux dénonciateurs virulents de la chambre haute. Enfin par un calcul: en soutenant le clergé contre la chambre, le conseil accentuait la scission malheureuse qui s'était produite entre ces deux forces, et affaiblissait conséquemment ses adversaires, les chefs de la majorité dans l'assemblée législative.

La question en resta là pour le moment. Plus tard, nos évêques permirent l'admission des paroissiens aux assemblées de fabrique, dont l'objet était l'élection des marguilliers et la reddition des comptes. Cette permission date de 1843. La nouvelle coutume qui s'introduisit par suite de ces ordonnances épiscopales fut sanctionnée par un statut, en 1860. Aujourd'hui

notre loi dit que les assemblées de fabrique pour l'élection des marguilliers sont convoquées suivant l'usage de la paroisse" et que "les seules personnes qui ont droit d'y voter sont les paroissiens tenant feu et lieu". (Statuts Refondus, art. 4384). Les villes de Montréal et de Québec suivent toujours l'ancien usage.

Ce que le clergé combattait surtout en 1831, c'était la prétention, affichée par les réformateurs, d'introduire une sérieuse innovation dans l'économie interne des fabriques, sans la participation et l'aveu de l'autorité religieuse. Messieurs Papineau et Bourdages auraient dû comprendre que l'Église avait un mot à dire dans une question où il s'agissait de l'administration des biens ecclésiastiques. C'était le principe gallican de la suprématie du pouvoir civil en cette matière qui soulevait le clergé.

Ce conflit fut nuisible à plus d'un point de vue. Il inspira à une foule de citoyens bien pensants des doutes sérieux sur la sagesse et la rectitude de jugement de nos chefs parlementaires. Plusieurs de ces derniers s'étaient montrés sous le jour le plus fâcheux. De réformateurs, ils se transformaient en démagogues. On allait maintenant se demander si le mouvement politique dirigé par eux ne risquait pas de nous conduire à une impasse dangereuse, à de périlleuses extrémités. Sans doute il y avait dans le parti populaire des hommes pondérés et clairvoyants, capables de faire un judicieux discernement entre les redressements possibles et les transformations irréalisables, et d'orienter notre barque, à travers les écueils, vers le port fortuné du self-government. M. Neilson et le groupe qui se ralliait autour de lui pouvaient inspirer cet espoir et ennemis des aventures. Mais réussiraient-ils à refréner les violents et à faire prévaloir les conseils de la sagesse politique?

On avait bien le droit de se poser cette question à la prorogation de la législature, le 25 février 1832.

THOMAS CHAPAIS



## Juste et bienfaisant hommage



**E**N nos jours de véritable dévergondage démocratique, aussi faux comme idée ou comme théorie, que dangereux comme pratique ou même comme tactique, il nous fait plaisir et il est bon de citer et d'appuyer le juste et bienfaisant hommage rendu au Roi par M. William Garland McQuarrie, député conservateur de New-Westminster, (Colombie-Anglaise), le 12 mars dernier, dans son discours prononcé pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

Nous traduisons cet extrait, l'exode du discours,

du texte anglais des Débats de la Chambre des Communes, édition non révisée, page 440.

"Monsieur l'Orateur, je compte comme un grand privilège de pouvoir dire quelques mots dans ce débat. Le discours du Trône est, selon moi, l'une des parties les plus importantes du programme parlementaire et il requiert, à mon humble avis, la considération empressée et sérieuse de la Chambre. Ce n'est rien moins qu'un message de Sa Majesté le Roi communiqué à nous, ses loyaux sujets, par Son Excellence le Gouver-

neur-Général, et c'est pourquoi il ne doit pas être traité à la légère.

“Avant la guerre, il en fut parmi nous qui n'hésitèrent pas à répandre l'idée, d'une façon plutôt subreptice peut-être, que, à notre époque de lumière, il n'y avait plus besoin de roi à la tête de notre empire et que la fonction de Gouverneur-Général devait être abolie. Pareille idée ne tendait qu'à saper par la base la forme de notre propre gouvernement et ne pouvait, si on l'eût poussée jusqu'à sa conclusion logique, amener qu'un résultat, la rupture de l'Empire britannique. Il y en eut d'autres qui, ouvertement, firent campagne pour que le Canada devînt une nation maîtresse d'elle-même gouvernée plus ou moins comme une république. Des hommes très distingués, j'aime à le croire, employèrent même beaucoup de temps à écrire et à répandre des brochures exprimant la conviction et soutenant la thèse que le Canada n'avait jamais reçu de la Grande-Bretagne aucun bienfait, mais que, au contraire, il avait subi de graves dommages, sous forme de perte de territoire ou autrement, du fait de l'insouciance et de l'incompétence des hommes d'Etat et des diplomates de la métropole.

“Ce n'est pas sans une frayeur extrême que nous devons à présent envisager ce qui serait arrivé à l'humanité civilisée, si ces pernicieuses doctrines avaient pu passer dans les faits. Si le Canada s'était retiré de l'Empire, qui peut dire que son exemple n'eût pas été suivi par les autres colonies? Si la forme de notre gouvernement avait été changée et si l'Empire britannique avait été mis en pièces, est-il un homme sain d'esprit qui aurait la témérité ou la hardiesse de prétendre qu'on eût trouvé moyen de barrer la route aux terribles Huns dans leur assaut sauvage et antichrétien en vue de conquérir le monde? Dieu merci! l'événement a rendu manifeste notre exacte situation, et il a rétabli solidement les principes sur lesquels repose la forme de notre gouvernement.

“Notre Empire a affronté l'épreuve de la plus grande guerre de l'histoire et il l'a traversée triomphant, plus fort et plus grand que jamais. Vive longtemps le Roi, et que Dieu le bénisse! C'est sous lui, et grâce à ses aviseurs, que le vaste et puissant Empire britannique a été capable, à un moment d'avis, de voler au secours de la courageuse petite Belgique et de la noble France, toutes les deux violées et ravagées par un ennemi inhumain. C'est sous lui que, silencieuse, la flotte britannique a nettoyé les mers du tonnage ennemi et rendu possible le transport des troupes et le ravitaillement des civils. C'est sous lui que la nation a été capable d'aider sans retard nos vaillants alliés à mettre le boche à genoux. Le monde est sauf une fois encore. Ce n'est pas sans une fierté et une admiration des plus vives que nous devons contempler la conduite personnelle de Sa Majesté durant la guerre aussi bien que celle de toute la maison royale. Elle a mis la cause de la liberté et de l'humanité avant tout le reste et elle a noblement accompli sa part.

“Comme Canadiens, nous pouvons être doublement fiers que Son Altesse Royale le Prince de Galles se soit attaché à l'armée canadienne et ait partagé avec elle les fatigues et les dangers de la bataille. On me dit qu'il s'est rendu cher aux troupes canadiennes, et que tous les soldats s'accordent à dire qu'il est ce qu'ils appellent un bon chef. Peut-être me sera-t-il aussi permis d'avancer que le député de Kingston lui-même (M. Nickle) avoue que toute la noblesse britannique, avec tous ses titres et ses autres embarras, s'est magnifiquement conduite et que, comme Canadiens, nous lui devons ce témoignage.

“A peine ai-je besoin de dire que le Canada a reconnu avec un bonheur particulier les hautes qualités des hommes envoyés ici comme Gouverneur-Généraux. Dans le cas du titulaire actuel, c'est le lieu de dire que les nobles traditions de la charge ont été maintenues dignement.”

Cet hommage est juste, il était dû au Roi, à la famille royale et à la noblesse du Royaume-Uni, qui ont si magnifiquement payé de leurs personnes pour la défense de la patrie et de l'humanité. Cet hommage honore notre Parlement qui l'a fait sien en l'applaudissant.

Pour apprécier à leur valeur les sacrifices accomplis par tous les alliés, parmi lesquels nous avons généreusement fait notre part, pour consoler des incertitudes qui ne sont pas encore dissipées, il faut en effet nous demander, avec l'honorable député de New-Westminster: Si chacun n'eût pas fait son devoir, si le Roi et la noblesse, si les Chambres d'Angleterre et des Colonies n'eussent pas compris le danger et la nécessité de lui opposer toutes nos forces, quel serait aujourd'hui notre sort et celui du monde sous l'écrasante et puissante domination allemande?

Personne n'aurait eu alors ni le loisir ni la permission de discuter ce que nous eussions dû à l'Allemagne. Elle eut tout pris et tout confisqué pour se payer, pour se compenser, pour se gorger, pour se glorifier. Selon une théorie qu'elle a d'ailleurs proclamée, elle ne nous eut laissé que les yeux pour pleurer.

Si quelqu'un, après tout ce que nous avons vu, veut encore se permettre la fantaisie dangereuse de mettre en question ce que nous pourrions bien devoir à l'Angleterre, plus encore qu'avant la guerre, il est facile de lui répondre que nous lui devons de ne pas être des vaincus, asservis aux cruelles rapacités des barbares d'Outre-Rhin.

Avant la guerre, et, d'une façon plus sensible, quoique la même, depuis la guerre, nous devons à l'Angleterre la cohésion et la stabilité de notre état politique, de notre existence comme nation jouissant d'une réelle quoique partielle autonomie, dans le grand et bienfaisant consortium de l'Empire britannique. En un sens très réel mais non exclusif, nous lui devons d'être ce que nous sommes maintenant.

Même au point de vue pratique, ne fut-ce que pour corriger de dangereuses et fantaisistes aberrations, que pour dissiper de malsaines lubies, il n'est pas inutile de nous demander ce que nous pourrions bien être aujourd'hui, si nous n'étions pas colonie anglaise et dominion britannique.

Une colonie française ayant subi toutes les tourmentes de la Révolution, toutes les tempêtes de l'Empire? Une autre Louisiane conquise ou achetée par les Etats-Unis? Un pays indépendant? Mais peuplé de quelles races? Mais exposé à quelles ambitions, à quels conflits?

Si nous n'étions pas ce que nous sommes, il y a beaucoup plus de possibilités et même de probabilités que nous serions dans une condition pire plutôt que dans une condition meilleure que notre condition présente.

La perspective la plus riante à bon nombre d'esprits, la seule méritant considération, est que nous serions aujourd'hui Etat indépendant, souverain.

C'est bien quelque chose d'être Etat indépendant, mais ce n'est pas tout, et quelquefois ce peut même être assez peu. Ainsi quelle différence bien notable y a-t-il au point de vue de la liberté individuelle, de la paix sociale, de la religion et du progrès entre la con-

dition de l'américain, citoyen d'un pays indépendant, et celle du canadien, citoyen d'un dominion britannique? C'est ici que revient la vieille distinction, ou peut-être davantage la vieille confusion entre les droits civiques et les droits politiques, entre les droits du citoyen, de l'homme, du père de famille, et les droits de l'électeur partageant, pour un moment, tous les quatre ans, avec son droit de vote, une particule de la souveraineté nationale partagée, en parts réputées égales, entre quelques millions d'électeurs.

Que gagnerions-nous à être indépendants, nous citoyens du Canada? Que gagnerions-nous à ne plus être sujets britanniques? Il est plus facile de voir ce que nous perdriions, nous en particulier, canadiens de langue française et de religion catholique, que ce que nous gagnerions. Et dans ce que nous gagnerions, il y aurait probablement plus de charges et de devoirs nouveaux, que de privilèges et de droits de grande valeur.

Notre qualité de sujets britanniques importe encore, pour longtemps probablement, à notre condition de citoyens canadiens et aux grands avantages qui tiennent à la conservation de notre foi et de notre culture française.

J.-A. LANDER



## ISSUE DANGEREUSE



**L**A crise ouvrière anglaise qui est venue troubler profondément la politique du Royaume-Uni, en pleines négociations déjà assez pénibles du traité de paix, inspire au *Temps* de Paris des réflexions qu'il est bon de connaître même chez nous. Nous en soulignons quelques passages.

Le grand journal de Paris, qui est, comme on sait, rationaliste et protestant dans l'ensemble de son orientation, résume ainsi les réclamations des mineurs anglais: "Ces revendications portent sur une augmentation de 30 pour 100 des salaires, sur la réduction à six heures de la journée du travail, sur le paiement du salaire aux mineurs démobilisés, et enfin sur la nationalisation des usines. Si ces exigences étaient admises, telles quelles, cela équivaldrait au bouleversement total de l'expropriation minière, bouleversement qui aurait des répercussions profondes sur les conditions de toutes les grandes industries et de la prospérité nationale elle-même".

Le *Temps* note ensuite comment par la menace de la grève, les mineurs ont obligé la commission officielle faisant enquête sur la situation, à déposer son rapport plus tôt qu'il n'avait d'abord été entendu, et il ajoute les graves réflexions qui suivent et que nous citons intégralement".

"Ainsi, une fois de plus, la menace de la grève appa-

rait comme un moyen de pression sur les pouvoirs publics pour obtenir des avantages, même au risque de rompre tout l'équilibre de la vie économique. Les dirigeants des grandes trade-unions, celles des mineurs, des cheminots et des ouvriers de transports, doivent convenir eux-mêmes que les travailleurs ont plus à perdre qu'à gagner par la grève, surtout dans les circonstances actuelles; mais *sont ils prisonniers des "masses organisées" qu'ils prétendent diriger.* Il est établi que dans le mouvement actuel, l'autorité des chefs des trade-unions a été constamment méconnue, et que c'est le plus souvent contre leur volonté, en dépit de leurs instructions formelles, que des grèves locales ont été décidées malgré les engagements pris au nom des groupements ouvriers. C'est qu'au sein des organisations ouvrières anglaises, *les chefs des trade-unions* ayant mission de traiter officiellement avec les chefs d'industrie, *sont tenus en échec par les délégués d'ateliers* dont l'influence devient de plus en plus prépondérante, et qui prennent figure de véritables meneurs.

"La situation étant telle, on peut se demander si la politique qui vient d'être inaugurée est de nature à donner les résultats espérés en ce qui concerne la paix industrielle. L'expérience a démontré, en Angleterre même, qu'il ne suffit pas que les ouvriers soient représentés au sein des commissions officielles pour que les

décisions de ces commissions soient respectées par eux. L'institution de ce qu'on appelle assez improprement un "parlement du travail" nous fixera définitivement à cet égard; mais les ouvriers, quand l'occasion leur paraît favorable pour faire valoir de nouvelles exigences, ne tenant aucun compte des conventions conclues librement en leur nom avec les industries, il n'y a aucune raison permettant de croire que les accords conclus avec la garantie officielle du gouvernement aient plus de valeur à leurs yeux. *Il est à craindre que le seul résultat n'en soit d'exagérer dangereusement toutes les interventions de l'Etat dans les questions vitales pour la production nationale et de faire prévaloir des considérations purement politiques pour la solution de problèmes d'ordre essentiellement économique et social.*

"L'expérience anglaise, qui n'est qu'un expédient pour atténuer ou retarder les crises du moment, peut-être grosse de conséquences à un point de vue général. Elle marque le début d'un étroit contrôle de toute l'activité industrielle, non seulement par l'Etat, mais encore par les organisations ouvrières, toujours disposées à recourir à la menace de la grève pour imposer leurs exigences. Ce contrôle ouvre la voie à la nationalisation de l'industrie; il expose l'Etat à devoir traiter chaque jour de puissance à puissance avec les ouvriers, ce qui n'est pas dans son rôle, et ce qui n'est pas de nature à renforcer son autorité morale. Autant l'entente qui est librement intervenue, à Milan, entre les chefs d'industries et les organisations ouvrières italiennes pour fixer les conditions du travail, marque un progrès social, parce qu'elle procède du désir commun de maintenir un juste équilibre des deux grandes forces de la production, autant l'expérience anglaise est dangereuse par les concessions de principe qu'elle consent à l'esprit de classe au profit d'une catégorie déterminée de citoyens, auxquels on fait une place à part dans l'Etat. L'action syndicaliste se trouvera encouragée dans ses tendances les plus révolutionnaires par cette méthode nouvelle; le partage de la direction des industries n'est qu'un premier pas vers la nationalisation de tous les moyens de production. Ne voit-on pas que, ce pas franchi, la conquête des pouvoirs constituerait la seconde étape vers la "dictature du prolétariat", qui est le but suprême du syndicalisme révolutionnaire et du communisme intégral?"

N'est-ce pas qu'il est utile, même chez nous, de connaître ces réflexions du grand journal français? Elles s'appliquent aussi à notre présente condition sur plus d'un point.

Notons aussi que le *Temps*, et la plupart de nos journaux n'ont rien à lui reprocher ni à lui envier à ce point de vue, n'envisage la question ouvrière ou industrielle qu'au simple regard de l'économie et de la politique. C'est un point de vue non seulement incomplet, mais presque secondaire. Mieux que nos journaux canadiens, le journal de Paris voit que la cause des difficultés ouvrières est d'ordre révolutionnaire et que la lutte des classes s'inspire aussi d'ambitions politiques

qui voudraient arriver à établir la dictature du prolétariat.

Ce n'est pas en effet combattre le bolchevisme, mais c'est plutôt l'aider, que de le représenter uniquement comme "né des privations, des souffrances et des misères du peuple" que d'écrire qu'il "a pour cause l'absolutisme et le Césarisme", sans en indiquer d'autres causes. Il est de tradition chez certains esprits, nous pourrions même dire chez certaine école, d'assigner les abus réels et supposés de l'autorité comme les seules causes de révolution sociale ou politique, dont il vaille la peine de faire mention. Si l'on admet d'autre cause, on n'en parle jamais. C'est là refuser de voir et de faire voir la vérité; c'est donner un rôle trop beau aux révoltés et aux bolchevistes, et un rôle trop laid aux classes supérieures et aux représentants du principe d'autorité. Ce n'est pas ainsi que des hommes un peu renseignés sur l'histoire et la philosophie sociale doivent juger et parler, surtout si leur esprit a été éclairé de la lumière catholique.

Quand Satan s'est révolté contre le Très Haut; quand Adam et Eve ont refusé d'accepter l'ordre établi par le Créateur; quand Caïn s'est jeté sur Abel; quand la tourbe romaine se révolta contre Pie IX — nous pourrions citer bien d'autres exemples, anciens et récents — ce n'est ni l'absolutisme, ni le césarisme, ni les souffrances et les misères du peuple, qui étaient causes de la révolte. En étudiant l'histoire d'une façon impartiale, purement objective, on trouve que les révoltes et les séditions sont parfois causées par les abus de l'autorité; mais le plus souvent on trouve qu'elles sont produites par les idées subversives et les passions débridées des révolutionnaires.

Ce n'est pas l'exemple du bolchevisme, qui est sous nos yeux, qui contredira cette observation; il la confirme de trop éclatante façon. Ses instigateurs et ses meneurs ne sont pas les défenseurs et les amis du peuple; ils en sont d'abord les exploités et ensuite les bourreaux.

Pourquoi donc alors représenter l'autorité et les classes dirigeantes comme cause principale ou même unique des révoltes et des séditions? Pourquoi toujours les incriminer, sous faire la part, pourtant considérable, de l'élément prolétaire, où tant de mauvaises passions se donnent libre cours?

De tels procédés, faux et injustes, n'affermissent pas l'ordre social; ils aident à l'ébranler. Il ne s'opposent pas au bolchevisme, bien qu'ils en fassent un épouvantail, ils lui fournissent des motifs ou au moins des excuses pour activer sa propagande.

Les difficultés sociales requièrent pour être solutionnées dans un esprit d'équité beaucoup de zèle, sans doute, mais plus encore de prudence, de science et de largeur d'esprit, pour voir tout le problème dans son ensemble.

## QUINZAIN LITURGIQUE

*Jeudi, 1 mai.*—SS. Philippe et Jacques, Apôtres.

Saint Philippe, l'un des premiers apôtres appelés par le Sauveur, était né à Bethsaïde. "La familiarité que le Christ eut avec lui paraît en ce que plusieurs Gentils ayant désiré voir le Sauveur, vinrent s'adresser à Philippe, et que le Seigneur, voulant lui-même donner à manger dans le désert à une multitude de personnes, dit à cet apôtre: "Où achèterons-nous des pains pour donner à tout ce monde?" Après la Pentecôte saint Philippe évangélisa la Scythie où il opéra un très grand nombre de conversions. Etant venu à Hiérapolis, en Phrygie, il y fut crucifié pour le nom de Jésus-Christ. Son corps fut enseveli à Hiérapolis par les Chrétiens et, dans la suite des siècles, apporté à Rome, dans la basilique des Douze Apôtres, où ses reliques sont encore conservées avec celles de saint Jacques, dont on fait aussi aujourd'hui la fête.

Saint Jacques, parent de la Très Sainte Vierge et surnommée pour cette raison "frère du Seigneur", fut aussi appelé le Juste. Sa vie fut d'une grande austérité. Il fut le premier évêque de Jérusalem. Dans la controverse qui s'éleva au sujet de l'admission des Gentils dans l'Eglise, il prit le parti de ceux-ci et défendit qu'on leur imposât d'abord le joug de la loi mosaïque. Il est l'auteur d'une épître canonique.

"La sainteté de Jacques était si grande et si reconnue, dit la leçon du bréviaire, que beaucoup de personnes s'empressaient pour toucher le bord de son habit. Etant arrivé à l'âge de quatre-vingt-seize ans, ayant gouverné très saintement l'Eglise de Jérusalem durant trente années, comme il prêchait avec une constance merveilleuse que Jésus-Christ est le fils de Dieu, il fut d'abord assailli de pierres, et ensuite mené à l'endroit le plus élevé du Temple, d'où on le précipita. Il gisait étendu par terre, les jambes brisées et demi-mort, et il levait les mains au ciel et priait Dieu pour le salut de ses bourreaux, disant: "Pardonnez-leur, Seigneur; car ils ne savent ce qu'ils font". Il faisait cette prière, lorsqu'un foulon lui déchargea sur la tête un coup de son pilon, dont le saint mourut en la septième année du règne de Néron".

*Vendredi, 2 mai.*—Saint Athanase, Evêque et Docteur de l'Eglise.

Ce saint patriarche d'Alexandrie est célèbre par sa courageuse et indomptable défense de la foi contre l'hérésie d'Arius et aussi par les nombreuses persécutions qu'il souffrit de la part des empereurs ariens pour la cause de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Sa science et son courage qui avaient brillé au concile de Nicée, avaient suscité contre lui la fureur des héré-

tiques. Grâce à la protection divine et grâce aussi à sa présence d'esprit, le saint patriarche échappa toujours à ceux qui le recherchaient pour le mettre à mort. Mais il dut vivre bien des années en exil, pendant lesquelles il parcourut une grande partie du monde romain. C'est ainsi qu'il vint en Gaule et séjourna à Trèves. Pour se soustraire à ses ennemis il vécut longtemps caché dans une citerne et aussi plusieurs mois dans le sépulcre de son propre père. On signale comme un fait digne de remarque qu'il y ait réussi à finir sa vie dans sa ville épiscopale, qui était aussi sa ville natale, et à mourir dans son lit, après tant de courses en exil. De nombreux miracles témoignent de sa sainteté et ses écrits sont aussi profitables à l'Eglise pour l'entretien de la piété que pour la défense de la foi.

*Samedi, 3 mai.*—Invention de la Sainte Croix.

Voici comment le bréviaire nous raconte l'invention de la Sainte Croix, dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire:

"Après l'insigne victoire que l'empereur Constantin remporta sur Maxence sous l'étendard de la Croix du Seigneur qui lui avait été divinement manifesté, sa mère Hélène, en ayant reçu l'avertissement en songe, se rendit à Jérusalem dans le but d'y faire des recherches pour retrouver la vraie Croix. Arrivée dans cette ville, elle fit abattre une statue de marbre qui représentait Vénus, et que les Gentils, afin d'abolir tout souvenir de la Passion de Jésus-Christ, avaient placée depuis environ cent quatre-vingts ans au lieu même où la Croix avait été plantée. Elle fit la même chose au lieu où était la crèche du Sauveur et en celui de la Résurrection, ayant fait ôter du premier l'idole d'Adonis et du second celle de Jupiter.

"Après qu'on eût nettoyé le lieu où devait se trouver la Croix, et que l'on eut creusé profondément, on tira de terre trois croix; mais le titre qui eût fait reconnaître celle du Seigneur se trouvait à part. Comme on était incertain sur celle des trois à laquelle ce titre avait appartenu, un miracle vint faire cesser les doutes. Macaire, évêque de Jérusalem, ayant adressé d'abord à Dieu ses prières, ordonna de faire toucher les trois croix, l'une après l'autre, à une femme qui était gravement malade. Les deux premières ne produisirent aucun effet; mais le contact de la troisième rendit subitement la santé à l'infirme.

"Hélène, ayant ainsi découvert la Croix instrument du salut, éleva au même lieu une église magnifique, où elle laissa une partie de ce bois précieux enchâssée dans un étui d'argent. Elle porta l'autre à son fils Constantin, et on la déposa à Rome, dans l'Eglise appelée de Sainte-Croix-en-Jérusalem, qui fut construite sur l'emplacement du palais de Sessorius, Hélène apporta encore à son fils les clous avec lesquels le très saint corps de Jésus-Christ avait été attaché à la croix. Constantin porta une loi qui défendait

que désormais on fit subir à quelqu'un le supplice de la croix. Ainsi un objet qui jusqu'alors avait donné aux hommes l'idée d'opprobre et de mépris, devint ce qu'il y a de plus glorieux et de plus digne de respect."

*Dimanche, 4 mai.*—Ile dimanche après Pâques. Solemnité de la fête de l'Annonciation.

Ce dimanche est aussi appelé "dimanche du Bon Pasteur", à raison du passage de saint Jean qui est lu à l'Évangile, où Notre Seigneur prend le titre de bon pasteur et s'en applique excellemment les attributions.

Voici comment l'introït de la messe célèbre la miséricorde divine:

*La terre est remplie de la miséricorde du Seigneur, alleluia; par le Verbe du Seigneur les cieus ont été affermis. alleluia, alleluia.—Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur; c'est aux bons qu'il appartient de chanter ses louanges.*

Voici la collecte:

*O Dieu qui, dans l'humiliation de votre Fils, avez relevé le monde abattu; accordez à vos fidèles une joie constante, et faites jouir de l'éternelle allégresse ceux que vous avez arrachés aux dangers d'une mort sans fin. Par le même Jésus-Christ notre Seigneur.*

Nous avons déjà signalé la grandeur de la fête de l'Annonciation dont l'Église fait en ce jour la solennité extérieure, et nous devons aussi rappeler que c'est aujourd'hui la fête de sainte Monique, la mère admirable de bonté et de piété du grand saint Augustin, qui en parle avec une vénération si touchante dans ses *Confessions*.

*Lundi, 5 mai.*—Saint Pie V, pape.

Un très grand Pape, bien qu'il n'ait régné que six ans. Ce glorieux fils de l'Ordre de saint Dominique, où il entra à l'âge de quatorze ans, se révéla dès ses premières années homme de piété autant que de zèle. Religieux dominicain, il enseigne la philosophie et la théologie, il prêche, il réforme les âmes et combat vigoureusement les envahissements de l'hérésie. Il remplit même l'office d'inquisiteur pour déjouer les tentatives astucieuses de l'erreur essayant de s'infiltrer en Italie par les voies de la politique. Devenu évêque et cardinal, il brille du même zèle pour l'honneur de l'Église, pour la sanctification des âmes, pour la défense des droits de Dieu. Sur le trône pontifical il s'emploie à faire produire leur plein effet aux décrets du saint Concile de Trente, à contenir l'hérésie, à rendre à la liturgie sacrée sa splendeur et sa bienfaisante influence; il organise une croisade contre l'invasion turque et remporte la décisive victoire de Lépante dont la nouvelle lui arrive miraculeusement, autant par ses prières et par les supplications du Rosaire que par la valeur des troupes qu'il a pu réunir. Dieu l'honore du pouvoir des miracles pendant sa vie et après sa mort, et l'Église continue de l'invoquer comme

un défenseur et un protecteur de ses enfants et de ses droits toujours en péril.

Le P. Lacordaire nous rappelle que Pie V, élu pape en 1566, "avait donné sous les pontificats précédents de si grandes preuves d'indépendance et de fermeté, que le peuple romain fut alarmé de son avènement. Le nouveau pape le sut, et répondit à ceux qui lui en parlaient: "Je ferai en sorte que le peuple romain ait plus de douleur de ma mort que de mon élection". Ce fut ce qui arriva. Il sema tant d'illustres actions dans un règne de six ans, qu'un deuil universel accompagna ses funérailles".

*Mardi, 6 mai.*—S. Jean devant la Porte Latine.

Cette fête rappelle le souvenir du martyr subi à Rome par l'apôtre bien aimé, sous le règne de Domitien. Ce cruel empereur, qui redoutait pour son autorité le prestige grandissant du Christ, fit amener l'apôtre d'Ephèse à Rome et on le condamna à périr, après avoir été flagellé, dans une chaudière d'huile brûlante. Ce martyr eut lieu près de la Porte Latine, et l'Apôtre en sortit plus sain et plus vigoureux. C'est après ce miracle qu'il fut exilé à Patmos pour y travailler aux mines. Une église, qui est un titre cardinalice, marque l'endroit où eut lieu le martyr de saint Jean, qui souffrit ainsi à Rome comme les deux grands apôtres Pierre et Paul.

*Mercredi, 7 mai.*—Solemnité de S. Joseph, Epoux de la B. V. M. Confesseur et Patron de l'Église Universelle.

Cette fête du Patronage de saint Joseph s'établit d'abord dans l'ordre des Carmes et se répandit peu à peu, avec la diffusion toujours grandissante de la dévotion du peuple chrétien à ce grand saint et à ce puissant protecteur. C'est en 1847 que Pie IX l'étendit à toute la chrétienté et proclama ainsi saint Joseph patron de l'Église entière.

Puisque nous sommes un peu redevables à l'ordre du Carmel de cette fête et aussi de l'accroissement de la dévotion universelle à saint Joseph, citons la belle page de sainte Thérèse, la gloire du Carmel, à l'honneur de notre grand protecteur:

"Je pris pour avocat et pour protecteur le glorieux "saint Joseph, et je me recommandai très instamment "à lui. Son secours éclata de la manière la plus "visible. Ce tendre père de mon âme, ce bien-aimé "protecteur se hâta de me tirer de l'état où languissait "mon corps, comme il m'a arrachée à des périls plus "grands d'un autre genre, qui menaçaient mon hon- "neur et mon salut éternel. Pour comble de bonheur, "il m'a toujours exaucée au delà de mes prières et "de mes espérances. Je ne me souviens pas de lui "avoir jamais rien demandé jusqu'à ce jour, qu'il "ne l'ait accordé. Quel tableau je mettrais sous "les yeux, s'il m'était donné de retracer les grâces "insignes dont Dieu m'a comblée, et les dangers,

“ tant de l'âme que du corps, dont il m'a délivrée  
 “ par la médiation de ce bienheureux saint! Le  
 “ Très-Haut donne seulement grâce aux autres saints  
 “ pour nous secourir dans tel ou tel besoin; mais le  
 “ glorieux saint Joseph, je le sais par expérience, étend  
 “ son pouvoir à tous. Notre-Seigneur veut nous faire  
 “ entendre par là que, de même qu'il lui fut soumis  
 “ sur cette terre d'exil, reconnaissant en lui l'autorité  
 “ d'un père nourricier et d'un gouverneur, de même  
 “ il se plaît encore à faire sa volonté dans le ciel, en  
 “ exauçant toutes ses demandes. C'est ce qu'ont  
 “ vu comme moi, par expérience, d'autres personnes  
 “ auxquelles j'avais conseillé de se recommander  
 “ à cet incomparable Protecteur; aussi le nombre  
 “ des âmes qui l'honorent commence-t-il à être grand,  
 “ et les heureux effets de sa médiation confirment  
 “ de jour en jour la vérité de mes paroles”.

*Jeudi, 8 mai.*—Apparition de saint Michel, archange.

Cette fête de saint Michel est moins solennelle que celle du 29 septembre, mais elle est plus exclusivement propre à ce grand prince des milices célestes; celle du mois de septembre unissant tous les saints anges dans une commune vénération. La fête d'aujourd'hui fut instituée en mémoire de l'apparition de saint Michel au mont Gargan en Apulie, sous le pontificat de Gélase Ier. Dans cette apparition l'archange déclara que ce lieu était sous sa protection et demanda à l'évêque d'y instituer un sanctuaire. Ce qui fut fait. De nombreux miracles confirmèrent cette révélation, qui est rappelée par la fête de ce jour.

*Vendredi, 9 mai.*—Saint Grégoire de Nazianze, Evêque et Docteur de l'Eglise.

Saint Grégoire est surnommé le *Théologien* à cause de la sûreté de sa doctrine. Instruit dans les Lettres profanes et dans les Lettres sacrées avec son ami saint Basile, saint Grégoire fut employé d'abord au ministère de la prédication. Il fut ensuite évêque de Sasimes, de Nazianze et de Constantinople, où il accomplit beaucoup de bien en confondant les ennemis de la foi. Mais l'agitation de cette grande ville et les difficultés de son gouvernement spirituel firent que l'âme délicate, l'âme d'un vrai poète, de saint Grégoire l'abandonna aussitôt qu'il put, pour revenir dans la solitude de Nazianze dont il fit donner le siège épiscopal à Eulalius. Saint Grégoire écrivit en prose et en vers, mais tous ses écrits sont admirables par leur éloquence, leur piété, leur sûre doctrine autant que par la pureté et l'attrait de leur style. Ce saint docteur mourut sous le règne de Théodose.

*Samedi, 10 mai.*—Saint Antonin, évêque.

Ce saint archevêque de Florence était né dans cette ville, et il entra très jeune, comme saint Pie V, dans

l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Il s'y distingua par son amour de la règle, de l'austérité, de la prière liturgique, non moins que par sa science sûre et étendue qui brille dans ses écrits. Il fut le bienfaiteur de sa patrie par sa salutaire influence et il fut aussi un puissant défenseur de l'Eglise et de la Papauté. A toutes ces qualités et ces mérites il ajoutait une telle humilité que le Pape fut obligé de le menacer des peines spirituelles pour le faire accepter la charge de l'épiscopat. Ce saint archevêque mourut en 1459.

*Dimanche, 11 mai.*—IIIe dim. après Pâques et Solennité externe du Patronage de saint Joseph.

L'Eglise unit en ce jour la fête de saint Joseph à l'office du dimanche qui en est comme éclipsé. Voici l'introït de la messe du Patronage:

*Le Seigneur est notre secours et notre protecteur; en lui notre cœur se réjouira, et nous avons espéré en son saint Nom, alleluia, alleluia.—O vous qui régissez Israël, jetez un regard sur nous; c'est vous qui avez conduit Joseph comme votre brebis fidèle.*

Voici, l'une et l'autre très belles, l'oraison de la fête et celle du dimanche:

*O Dieu, qui, par une providence ineffable, avez daigné choisir le bienheureux Joseph pour être l'Epoux de votre très sainte Mère; faites, s'il vous plaît, que nous qui le vénérons comme notre Protecteur sur la terre, nous méritions de l'avoir pour intercesseur dans les cieux, vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles.*

*O Dieu, qui daignez montrer à ceux qui sont dans l'erreur la lumière de votre vérité, afin qu'ils puissent rentrer dans la voie de la Justice; accordez à tous ceux qui font profession d'être chrétiens la grâce d'éloigner d'eux tout ce que repousse ce beau nom, et de suivre fidèlement tout ce à quoi il engage. Par Jésus-Christ notre Seigneur.*

*Lundi, 12 mai.*—SS. Nérée et ses Compagnons.

Le martyr des saints Nérée, Achillée et Domitille nous ramène au premier siècle de l'ère chrétienne. Ils souffrirent sous Domitien, dans la même persécution que l'apôtre S. Jean. Voici le récit que leur consacre l'Eglise dans son office de ce jour.

“Les deux frères Nérée et Achillée, officiers de la maison de Flavia Domitilla, furent baptisés par saint Pierre avec elle et Plautilla sa mère. Comme ils avaient inspiré à Domitilla le dessein de consacrer à Dieu sa virginité, un certain Aurélien, à qui elle était fiancée, les accusa d'être chrétiens. Ils confessèrent glorieusement leur foi, et furent relégués dans l'île Pontia. Là on les mit de nouveau à la torture, et ils furent battus de verges. Conduits ensuite à Terracine, Minucius Rufus leur fit souffrir le chevalet et les torches ardentes. Comme ils déclaraient qu'ayant été baptisés par l'Apôtre saint Pierre, on ne pourrait les contraindre par aucun tourment à sacrifier aux idoles, ils eurent la tête tranchée. Leurs corps furent apportés à Rome par



Auspicius, leur disciple, qui avait présidé à l'éducation de Domitilla, et ils furent ensevelis sur la Voie Ardéatine.

“Flavia Domitilla, vierge romaine, nièce des empereurs Titus et Domitien, avait reçu des mains du bienheureux pape Clément le voile sacré de la virginité. Elle fut accusée comme chrétienne par Aurélien, son fiancé, fils du consul Titus Aurélius. L'empereur Domitien la reléguait dans l'île Pontia, où elle souffrit un long martyre dans la prison. On la conduisit enfin à Terracine, où ayant de nouveau confessé le Christ, comme elle paraissait toujours plus ferme dans sa résolution, le juge fit mettre le feu à la maison qu'elle habitait, et elle acheva ainsi, avec les vierges Théodora et Euphrosyne, ses sœurs de lait, le cours de son glorieux martyre, aux nones de mai, sous l'empire de Trajan. Leurs corps furent trouvés entiers, et ensevelis par le diacre Césaire. Mais ce jour est celui où les corps des deux frères et de Domitilla furent transportés de la Diaconie de Saint-Adrien dans la basilique connue sous le titre de Fasciola.”

Mardi, 13 mai.—De l'octave de saint Joseph.

Mercredi, 14 mai.—Octave du Patronage de saint Joseph.

Rappelons ici que saint Joseph n'est pas seulement le patron de l'Eglise universelle. Il est le patron des

familles chrétiennes; le patron des âmes intérieures vivant dans le silence, le travail, la prière; le patron de la bonne mort. Il est aussi le premier patron du Canada. A tous ces titres, son patronage doit nous rester cher.

Jeudi, 15 mai.—S. Jean-Baptiste de la Salle.

Le fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes méritait bien, et par sa sainteté personnelle, et par la bienfaisance de son œuvre dans le monde entier, d'être honoré dans toute l'Eglise. C'est à la France et au diocèse de Reims, où il naquit d'une excellente famille chrétienne; c'est au Séminaire de Saint-Sulpice, où il reçut une partie de sa formation cléricale; c'est à son esprit de foi, d'absolu abandon à la divine Providence, à son courage surnaturel, que nous devons d'avoir en saint Jean-Baptiste de la Salle un modèle de dévouement et de sagesse dans la grande œuvre, l'œuvre primordiale, de l'éducation chrétienne. Ce saint si modeste et si humble dans le bel équilibre de toutes ses facultés naturelles et surnaturelles, est un grand bienfaiteur de sa patrie, de toute l'humanité, de toute l'Eglise. Il mérite d'être mieux connu, plus admiré et plus invoqué, pour continuer dans ses fils son grand rôle d'éducateur, plus nécessaire que jamais aujourd'hui.

L'abbé J. A. D'AMOURS



## LETTRE DE FRANCE

### JEANNE D'ARC



2 avril 1919

De loin en loin, chez nous, on entendait certains libres-penseurs s'indigner parceque l'Eglise n'avait pas encore décerné à Jeanne d'Arc le suprême honneur des autels.

Ce n'est pas que ces messieurs eussent le moindre désir de voir ainsi glorifiée l'héroïne incomparable. Ils n'avaient nulle intention de s'agenouiller devant son image consacrée. Ils croyaient seulement posséder un bon prétexte pour récriminer contre l'autorité religieuse.

Que diront-ils maintenant qu'un décret pontifical annonce la prochaine canonisation de la Vierge guerrière? Que diront-ils quand la canonisation aura lieu? Nous pouvons le prévoir sans nous fatiguer l'imagination et sans risquer de nous voir démenti par aucun événement: Ils diront que la glorification a beaucoup trop tardé... Du reste, ils critiqueraient également si la décision qui vient d'être promulguée datait de plusieurs siècles. Alors le Saint-Siège serait incriminé d'avoir déployé un empressement excessif, peut-être scandaleux, d'ailleurs compromettant.

Bien entendu, selon eux, la glorification annoncée équivaut à une rétractation. Ils sont persuadés que l'Eglise se dégage et fait amende honorable. Ne pourraient-ils pas, du moins, lui en savoir gré? Non; car eux ne se déjugent en aucune circonstance; et l'infailibilité qu'ils s'attribuent se renforce et s'embellit de l'implacabilité.

N'ont-ils pas décidé que l'Eglise a fait brûler Jeanne d'Arc? Ils le répètent et le répèteront toujours. Vainement leur sera-t-il démontré que l'affreux tribunal de Rouen (et non de Rome) était un tribunal de circonstance, on peut dire de raccroc, recruté, inspiré, dominé par les Anglais, qui alors occupaient l'Ouest et une partie du Nord de la France. Rien n'y fera.

Pourtant, vingt-cinq ans après le supplice, l'autorité pontificale a réhabilité la mémoire et flétri les bourreaux de Jeanne. Et une commission apostolique constituée par le Pape Calixte III avait rassemblé sur place, à travers la France, les éléments de l'arrêt légitime et vengeur. Et la réhabilitation (1456) fut éclatante, ayant pour témoins des villes entières. Alors vivaient encore la mère et les frères de Jeanne.

Les pièces authentiques relatives à cette histoire

forment une collection majestueuse. Il n'y a pas d'histoire mieux documentée.

C'est ce que disait, en 1844, un jeune vicaire de Chartres qui devait devenir le Cardinal Pie: "L'événement le plus extraordinaire, le plus surnaturel qui figure dans les annales humaines, est en même temps le plus authentique et le moins contestable".

Outre tout ce qui, au cours des siècles, a été écrit par des chroniqueurs et par des historiens, nous possédons, complètes et très abondantes, les pièces composant les deux dossiers, celui de la condamnation et celui de la réhabilitation. Nous avons les déclarations d'une foule de témoins, soldats, paysans ou princes, qui ont vu Jeanne livrer tant de batailles; ou simples amies ou amis d'enfance de l'héroïne. Aucun tableau, aucun dessin ne nous a transmis ses traits; et cependant, par ses contemporains, nous savons qu'elle était brune, grande, vigoureuse et belle. Modeste et enjouée, elle avait l'esprit prodigieusement vif, fin et sûr. Dans les longs interrogatoires qu'il lui fallut subir avant comme après ses exploits, les déclarations expressives, les réponses pittoresques, les paroles triomphales se multiplient, toutes empreintes de spontanéité robuste et brillante. Cette jeune fille martyrisée à dix-neuf ans et qui, à dix-sept ans, gagnait des batailles, cette héroïne qui ne savait ni lire ni écrire, parlait ou dictait un langage dans lequel, comme dit un des grands historiens de Jeanne d'Arc, le R. P. Ayroles, on reconnaît le ton et le tour de Joinville, de saint François de Sales et de Henri IV; j'oserai ajouter: aussi l'accent de Corneille.

A son cousin Durand Laxart, qu'elle appelait son oncle, qui fut sans doute son premier confident et qu'elle pria de la conduire près du sire de Beaudricourt afin qu'elle pût commencer l'œuvre libératrice, elle répétait obstinément, en manière de conclusion: "N'est-il pas dit que la France, qui a été perdue par une femme" (Isabeau de Bavière) "sera sauvée par une vierge?"

A Jean de Metz, (appelé aussi Jean de Nouillampont) qui allait devenir son compagnon de voyage et qui lui demande quel jour elle veut partir, Jeanne répond: "Plutôt maintenant que demain; plutôt demain qu'après".

Tandis qu'elle attend le retour d'un messenger envoyé près du Dauphin, elle soupire: "Le temps me pèse comme à une femme qui va être mère".

En route vers Chinon, quand les difficultés ou les dangers préoccupent les hommes de son escorte, elle affirme qu'elle parviendra jusqu'au Dauphin, et répète maintes fois: "C'est pour cela que je suis née".

Avec une autorité souveraine, elle prononce les mots qui correspondent à la plus vive préoccupation de Charles VII: "Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils du Roy". Au roi encore, elle explique comment lui parle la voix mystérieuse qui la pousse et la conduit: "Fille Dé (de Dieu) va, va, va; je serai ton aide; va!"

A Poitiers, interrogée par Guillaume Aymeri, qui insinue que Dieu n'a pas besoin de soldats, elle réplique: "En nom Dieu, les gens d'armes bataille-ron et Dieu donnera victoire".

Un Frère qui lui pose des questions captieuses et qui s'exprime en patois limousin, affecte de demander quelle langue parlaient les apparitions. Réponse: "Meilleure que la tienne".

Des gens déclarent douter que Dieu dirige l'entreprise. Réponse: "Si je n'en étais sûre, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls".

Devant Jargeau, lorsque le duc d'Alençon veut retarder l'attaque: "Ah! gentil duc, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf?"

Aux femmes de Bourges, qui lui présentent des objets pieux et la prient de les toucher: "Touchez-les, vous; ce sera aussi bon que si c'était moi".

Au Frère Richard, qui s'avance avec hésitation: "Approchez hardiment; je ne m'envolerai pas".

Ayant réuni trois à quatre cents combattants pour traverser le camp ennemi, comme on lui dit qu'elle n'a pas assez de troupes, Jeanne répond: "Nous sommes assez, j'irai voir mes bons amis de Compiègne".

Entourée, sur le champ de bataille, par cinq ou six hommes d'armes, qui l'invitent à se rendre et à leur "bailler la foi", Jeanne s'écrie: "J'ai juré et baillé ma foi à un autre qu'à vous et je lui en tiendrai mon serment".

L'abominable procès de condamnation dura trois mois et huit jours. Les interrogatoires publics, les interrogatoires dans la prison, les cérémonies remplies par les consultations et par les admonitions, la scène du cimetière Saint-Ouen, la poursuite contre la prétendue relapse, ces formalités et ses péripéties amenèrent Jeanne à prononcer maintes paroles admirables, qui confondaient ses vils bourreaux.

Personne, sans frémir d'émotion et d'enthousiasme, n'entend la réplique faite au sujet du déploiement de l'étendard dans la cathédrale de Reims: "Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur!"

Incriminée pour avoir voulu s'échapper, Jeanne répond: "Oui, j'ai voulu et je voudrais encore m'échapper de prison, comme c'est le droit de tout prisonnier."

Pendant ces trois mois, elle ne cesse de multiplier les déclarations qui déconcertent la haine et la ruse: "Je vous ai prêté serment hier; cela doit vous suffire; vous me chargez trop" — "Passez outre" — "Vous dites que vous êtes mon juge. Prenez garde à ce que vous faites, parce qu'en vérité je suis envoyée de Dieu et vous vous mettez en grand danger". — Poursuivie de questions absurdes et insidieuses: Si saint Michel était nu: "Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir?" — Si elle a, ou non, certain jour, renié Dieu?: "Je n'ai jamais maugréé ni Saint ni Sainte; et je n'ai point coutume de jurer". — Traîtreusement invitée à dire si elle est en état de grâce: "Si je n'y

suis, Dieu veuille m'y mettre; et si j'y suis, Dieu veuille m'y garder" — Critiquée pour avoir demandé à se confesser: "On ne saurait trop nettoyer sa conscience". — Interrogée si elle n'avait point péché en quittant son père et sa mère: "Puisque Dieu le commandait, il le convenait faire. Quand j'aurais eu cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie". — Que lui disaient ses voix dans sa prison? Elles lui disaient: "Va, va, réponds hardiment... Ne te chaille de ton martyr; tu t'en viendras au royaume de paradis". — Chaque interrogatoire contient l'affirmation de sa foi et son appel au Pape: "Je m'en attends à Notre Seigneur... Il m'est avis que c'est tout un de Notre Seigneur et de l'Eglise et qu'on n'en doit point faire de difficulté. Pourquoi faites-vous difficulté que ce ne soit tout un?... Menez-moi devant le Pape et je répondrai tout ce que je devrai répondre..."

Au milieu des flammes, elle continua d'affirmer que ses voix étaient de Dieu et que tout ce qu'elle avait fait, Dieu le lui avait commandé.

De cette piété, de cette foi, de cette inspiration et de cette assistance surnaturelles, nous sommes instruits avec une surprenante plénitude. C'est de quoi n'ont jamais voulu prendre leur parti même les libres-penseurs qui ont contribué à fortifier la gloire de Jeanne d'Arc. Ainsi, Jules Quicherat, le paléographe désigné par la *Société de l'Histoire de France* pour publier les dossiers des deux procès, Quicherat,

passionnément hostile à l'inspiration religieuse, a fait souvent des critiques injustes et dérisoires et sacrifié bien des circonstances essentielles. Mais d'autres érudits ont corrigé ces lacunes; et le R. P. Balme a publié intégralement le dossier vengeur.

Ce trésor nous le devons à l'Eglise, qui le constitua vingt-cinq ans après le crime d'une poignée de prêtres indignes. La grandiose glorification d'aujourd'hui est la suite de l'acte réparateur public, solennel, officiel, apostolique, accompli dès 1456.

Dans l'intervalle, et de notre temps surtout, certains sectaires ont affecté de prendre en mains la cause de Jeanne. Que souhaitait Michelet, si ce n'est forger un prétexte à déclamer contre le sacerdoce? L'odieuse manœuvre était déjouée d'avance, depuis quatre siècles et demi.

Retenons le jugement prononcé à cet égard par un libre-penseur très résolu et très averti. Parlant au nom de la Maçonnerie et au nom de la Ligue de l'Enseignement (qui sont deux sœurs) Jean Macé a dit: "Le prêtre, seul, n'aura rien à renier en se faisant l'historien de Jeanne d'Arc". Aussi l'unique honneur qui manquait à l'héroïne lui a-t-il, de notre temps, été décerné par le Souverain-Pontife. Ni Jeanne ne peut cesser d'être essentiellement chrétienne; ni la France, qui se reconnaît en elle et qui, à l'aspect de cette glorification, se sent de nouveau ressuscitée.

EUGENE TAVERNIER

Au 20 avril.

## ROME

— Contrairement à ce qu'une dépêche annonçait, la Bienheureuse Jeanne d'Arc n'a pas été canonisée

le 6 avril. Sa Sainteté Benoît XV a simplement fait connaître sa décision affirmative touchant le caractère miraculeux des guérisons obtenues par l'intercession de la glorieuse Pucelle. C'est une nouvelle étape de franchise en vue du dénouement définitif, pour l'avènement prochain duquel il reste, ainsi que nous y invite le Saint-Père, à adresser au Ciel nos prières ardentes....

— Il est question de convoquer en Europe un congrès pan-chrétien où sera proposée la formation d'une Ligue des Eglises. Ce projet est d'inspiration protestante. Trois évêques épiscopaliens des Etats-Unis, les révérends Charles Anderson, de Chicago, Heber Weller, de Fond-du-Lac, Wisconsin, et Boyd Vincent, d'Ohio-Sud, sont partis pour Rome dans le même dessein. Les journaux ont rapporté, à ce propos, une déclaration mi-officielle (?) du Vatican, disant que l'Eglise ne peut participer au mouvement sur un pied d'égalité avec les sectes séparées. Cette

## LES FAITS DE LA QUINZAINE

déclaration est peut-être inexistante, mais cependant le fond en serait exact. C'est aux dissidents d'aller à Rome, à la vraie et seule Eglise, dont ils se sont détachés. Le Saint-Père est

prêt à les recevoir à bras ouverts, mais ce ne peut être qu'aux conditions déjà posées, dans des encycliques immortelles, par Léon XIII en particulier.

— Cueilli dans la *Libre Belgique*:

"Benoît XV vient d'affirmer de nouveau sa sympathie pour la Belgique et son Roi par un hommage tout exceptionnel, et remontant aux grands siècles chrétiens. Voulant, dit-il, donner au Souverain une marque spéciale d'estime, de reconnaissance, de paternelle affection, le Pape ordonne de prononcer le nom d'Albert, roi des Belges, au Canon de la Messe. On sait que cette partie des prières liturgiques est tellement sacrée, que l'addition d'un mot y devient un événement marqué dans l'histoire de l'Eglise. Seuls, les trônes de Hongrie et de Bohême (à cause du titre de "Majesté apostolique", et du souvenir de rois-apôtres) recevaient cet honneur, tombé partout ailleurs en désuétude. Encore s'agissait-il de rois

auxquels la cérémonie du sacre conférait une dignité quasi ecclésiastique. En le conférant au roi Albert, souverain constitutionnel, et non "oint", le Pape fait un geste sans précédent."

## QUEBEC

—L'accord intervenu en décembre dernier n'a été qu'éphémère, puisque la ville est encore en délicatesse avec les membres de la brigade du feu, de la force de police et les employés de l'aqueduc. Ceux-ci demandaient des augmentations de salaires de \$4 et plus par semaine, ainsi qu'un certain nombre de réformes. La question est venue devant les comités municipaux, puis devant un comité spécial chargé de la révision des salaires des employés civiques, présidé par M. le docteur P.-H. Bédard. Dans l'intervalle, les employés plus haut mentionnés ont signifié qu'ils se contenteraient d'une augmentation de \$2. Après avoir accordé la double équipe aux pompiers et aux policiers, le Comité spécial leur a offert \$1, et s'est tenu à cette offre, que les employés ont refusée, demandant finalement un arbitrage. Cet arbitrage a été, d'autre part, refusé par la ville, et les choses en sont là au moment où nous traçons notre chronique.

Le budget pour le prochain exercice tel qu'adopté par le Comité des Finances s'élève à \$1,972,000, comportant une augmentation de \$296,000 sur l'année dernière. Il est proposé de maintenir la taxe spéciale de 40 sous par \$100 et d'augmenter la taxe scolaire et la taxe sur les occupants.

Le Conseil a passé un règlement afin de disposer des 3 millions qui reviennent à notre ville sur l'octroi fédéral de 25 millions à notre province en vue d'aider à la construction de logements ouvriers. La ville est autorisée à acquérir les terrains nécessaires et à construire elle-même, ou à avancer l'argent aux particuliers qui tenteront l'entreprise.

—L'honorable M. Thomas Chapais a donné, le 9, à l'Université Laval, sa dernière leçon d'histoire du Canada de la saison. Il a raconté, dans une des plus fortes conférences qu'il ait jusqu'ici données, les événements malheureux qui ont amené, aux alentours de 1831, la scission du parti canadien. Il a fait, en particulier, l'historique de la fameuse question des notables, au sujet de laquelle M. Papineau commença à montrer ouvertement l'esprit radical qu'il ne devait plus cacher après 1837.—A la Salle Loyola, M. l'abbé Olivier Maurault, P. S. S., a fait connaître plus intimement Charles Gill, peintre et poète canadien. Gill, né à Sorél en 1871, est mort en 1918. Il alla développer à Paris son goût pour la peinture et la littérature. Son œuvre comme peintre est encore peu connue. Une exposition à la Bibliothèque Saint-Sulpice, au mois de mars dernier, avait réuni soixante-dix pièces de lui. L'auteur des *Stances aux étoiles* a laissé surtout *Le Cap Eternité*, dont il avait entrepris de faire une épopée canadienne.—A l'Institut, con-

férence de M. André Fribourg, un jeune historien plusieurs fois lauréat de l'Académie, sur Reims et sa cathédrale, symbole de la vie française.

Devant un auditoire au premier rang duquel on remarquait S. H. le Lieutenant-Gouverneur et S. G. Mgr Roy, M. le docteur Béland a raconté de nouveau, à Saint-Sauveur, ses "mille et un jour" en Allemagne.

Fusion de la Société des Artistes de Québec avec la Société des Arts, Sciences et Lettres. *Le Terroir* reproduira des œuvres de nos amateurs de dessin et de peinture.

—M. Antoine Rivard, fils de M. le bâtonnier général Adjudant Rivard, est promu lieutenant au corps sibérien, dont on annonce le prochain retour. Toutes nos félicitations.

—Nomination de M. Ulric Barthe, ancien journaliste, comme publiciste du département des Terres de la Couronne.

—Le procès en Cour d'Assises des inculpés Pion, Guay et Goulet, accusés d'avoir trempé dans l'affaire des exemptions de Montmagny, s'est terminé le 16 par un verdict de "coupable". Mais le jury a recommandé les prévenus à la clémence du tribunal.

—Réinstallation du chef Marsan, de Lévis, suspendu par l'ancien Conseil de la ville-sœur, il y a quelques mois.

—Mort de M. J.-H. Lebon, architecte.

## CANADA

—Le référendum du 10 avril a tourné contre la prohibition totale; par une majorité de plus de 100,000 voix, la province s'est prononcée pour le maintien du vin et de la bière dans les limites fixées par la loi Mitchell. A Montréal, la majorité a dépassé 60,000 voix. A Québec, elle a été d'environ 7,000 voix. Les "oui" l'ont emporté dans la plupart des comtés. Brome, Compton, Dorchester, Kamouraska, Huntingdon, Pontiac, Richmond et Stanstead ont voté "non". La campagne, du côté des partisans de la bière et du vin, a été très ardente, surtout à Montréal, où le 9 au soir, on a processionné aux flambeaux. Du côté des prohibitionnistes, elle a été plutôt faible. Le gouvernement va donc accorder des licences pour la vente du vin et de la bière comme breuvage. La buvette, cependant, disparaîtra après le 1er mai, et nous serons sous le régime des cafés, comme en France... — Le gouvernement a commencé à nommer les "vendeurs autorisés" des liqueurs alcooliques pour fins médicales et industrielles. A Montréal, sept maisons ont été désignées.

Dans l'Ontario pareillement, où la prohibition est en vigueur, il se tiendra sous peu un plébiscite sur les quatre questions suivantes: 1o Voulez-vous le rappel de la Loi de Tempérance de l'Ontario; 2o Ou la vente autorisée de la bière légère en paquets scellés, sous la garantie du gouvernement; 3o Ou la vente

de la bière légère au comptoir; 4o Ou le commerce restreint des liqueurs alcooliques en général, sous le contrôle de l'Etat?

—A l'occasion de Pâques, la Chambre des Communes fédérale a ajourné ses séances mercredi, jusqu'à mardi prochain, le 22.

M. Calder a déposé un projet de loi très important concernant l'immigration. La barrière va être élevée, et ce n'était pas sans besoin. La période pendant laquelle les immigrants pourront être déportés après leur arrivée au pays sera portée de trois à cinq années. On n'admettra pas d'émigrants illettrés ou incapables pour des raisons physiques, mentales ou autres de gagner leur vie. On ne veut pas de bolchéviks ni de sujets ennemis ayant déjà été déportés. Il est bien à souhaiter qu'une surveillance sévère s'établisse quant aux deux derniers points.—M. Reid a également proposé une résolution préliminaire d'un bill constituant la Compagnie des chemins de fer canadiens, ou de l'Etat, avec l'organisation actuelle. — Autre bill du gouvernement, pour prolonger la Loi des mesures de guerre après la signature de la paix, jusqu'à la prorogation des Chambres.—Au sujet de l'avance de l'heure, la Commission des chemins de fer ayant décidé en faveur des compagnies, le gouvernement emboîte le pas et se met à l'heure locale. Ce serait d'après M. Meighen, une matière relevant de la juridiction des provinces. On se demande quel sort attend, après Pâques, le bill de M. le sénateur Beauhien...

M. Jacobs a un projet de loi pour obliger le gouvernement à remplir dans un délai de deux mois la vacance causée par la mort ou la résignation d'un député, ou l'annulation d'une élection.—M. Pedlow, député libéral de Renfrew-Sud, demande que le deuxième lundi de novembre soit décrété à perpétuité jour d'actions de grâces nationales, en souvenir de la fin victorieuse de la Grande Guerre.—Au Sénat, M. McMeans insiste pour amender le Code criminel de façon à permettre au procureur-général d'intervenir dans le judiciaire et de modifier les condamnations soit en les augmentant, soit en les diminuant. On sait qu'il n'existe pratiquement pas d'appel dans les causes criminelles. Le sénateur McMeans plaide pour l'uniformité des condamnations par tout le Canada. Mais les hauts fonctionnaires du département de la Justice sont défavorables à son projet de loi. Adoptée en troisième lecture, une loi interdisant l'exportation de l'or.

M. Nickle, député libéral de Kingston, est revenu à la charge contre les titres honorifiques. L'an passé, il s'était élevé contre la collation de titres héréditaires aux citoyens canadiens. Cette année, il s'est attaqué à tous les titres, quels qu'ils soient. Déclarations ultra-démocratiques par MM. Nickle, R.-L. Richardson, J.-H. Burnham et A.-R. McMaster. Sir Thomas White, après avoir rappelé que le gouvernement lui-même s'est entendu avec Londres pour faire cesser

la collation des titres héréditaires, a proposé, en sous-amendement, de référer la question des titres à un comité. Cette proposition, pour laquelle a voté M. Nickle, a été adoptée par 71 voix contre 64, un certain nombre d'unionistes s'alliant avec l'opposition.—La question des insoumis et l'incident de Guelph, réveillés par sir Sam Hughes, a donné lieu à d'acrimonieux débats, où les Hughes, les Edwards, les Hocken ont trouvé expédient de s'attaquer avec violence soit à la province de Québec, soit à l'Eglise catholique...—M. Rodolphe Lemieux s'est fait l'écho des dénonciations portées, à la Législature de Québec, par le général Smart contre l'administration médicale en Angleterre relativement à l'armée canadienne. Il a demandé une enquête. Nous agirons, lui a-t-on répondu, si vous prenez la responsabilité des accusations lancées. M. Lemieux a également demandé la publication obligatoire par les journaux et les revues de la liste de leurs propriétaires, directeurs, rédacteurs et bailleurs de fonds.—Résolution annuelle de M. Glass, demandant plus d'encouragements à l'industrie du lin. En 1915, la superficie de cette culture était de 1,400 acres. La plus belle qualité de lin a été produite dans l'est de notre province.—Autre résolution, par M. Steele, demandant la diminution du personnel du Service civil à Ottawa.

D'après des chiffres fournis par le ministre de la Milice, M. Mewburn, voici le nombre de volontaires et de conscrits respectivement par provinces: Ontario, 205,808, — 27,087; Québec, 52,993, — 15,050; Nouveau-Brunswick, 18,935, — 5,157; Nouvelle-Ecosse et Ile-du-Prince-Edouard, 24,456, — 5,442; Manitoba, 54,756, — 6,787; Alberta, 36,013, — 5,987; Saskatchewan, 27,044, — 8,204; Colombie-Anglaise, 43,652, — 6,641. Total: volontaires, 465,984; conscrits, 83,355.

Mort du député libéral de Queens, I.-P.-E., M. Joseph Read.

Le gouvernement a nommé la Commission d'enquête touchant les relations entre patrons et ouvriers. Les membres en sont: le juge en chef Mathers, président; le sénateur White, de la *Gazette*, de Montréal, et M. Charles Harrison, député à Ottawa, représentants publics; M. Carl Riordon, de la compagnie montréalaise du même nom, et M. F. Puzé, marchand de bois à Montréal, représentants des patrons; M. Tom Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail, et M. J.-W. Bruce, membre de la Commission ouvrière d'appel, représentants des ouvriers; M. Thomas Bengough, de Toronto, secrétaire. Cette Commission est chargée: 1o d'établir une revue et une classification des industries canadiennes; 2o d'obtenir tous les renseignements nécessaires concernant les organisations existantes parmi les patrons et les ouvriers respectivement; 3o de s'enquérir des progrès accomplis par les conseils industriels conjoints au Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Elle

commencera son travail en Colombie-Anglaise et présentera son rapport le 1er juin...

—Le gouvernement fédéral a intenté une action devant les tribunaux civils à Montréal, dans le but de se faire attribuer, sous séquestre, en vertu de la loi de 1916, les 143,676 actions (22 millions) détenues par des citoyens des pays ennemis.

—Montréal-Nord, et Ville-Saint-Michel, après Montréal, seront administrés par une commission nommée par le gouvernement provincial.—Il est pratiquement décidé que le gouvernement de Québec emploiera sa part de l'octroi fédéral pour la voirie, à la construction d'une route de Québec à Chicoutimi.

—Convention des Cercles de Fermières de la province, sous la présidence de M. Alph. Désilets, agronome. On a adhéré à la fédération canadienne, récemment formée. Il y aura un comité exécutif pour la province.

—Nos aviculteurs aussi viennent de se donner leur association provinciale, dont le président est M. le docteur Lafortune, de Pointe-Gatineau, et le secrétaire-trésorier, M. Joseph Morin, du ministère de l'Agriculture à Québec.

—Mort de sir Auguste-Réal Angers, procureur-général dans le gouvernement de Boucherville, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ministre à Ottawa dans les cabinets Thompson, Bowell et Tupper. Sir Auguste était né à Nicolet le 4 octobre 1838. Admis au Barreau en 1860, il exerça sa profession à Québec. Deux circonstances de sa vie sont bien mémorables: le renvoi d'office de M. Honoré Mercier, en 1891, et la belle défense des droits de nos frères manitobains en 1896.

—Mort de Mgr Emile Roy, vicaire général du diocèse de Montréal et président de la Commission des écoles catholiques de la métropole;—de M. l'abbé J.-R.-A. Cayouette, curé à Saint-Mathieu de Rimouski;—de M. Adélar Lanctôt, ancien député fédéral de Richelieu;—et de M. J.-O. Lamert, ancien journaliste au *Canada*, à la *Presse*, à la *Gazette* et au *Witness*, de Montréal.

## ETATS-UNIS

—Il y aura encore des luttes à livrer, évidemment, à la Législature du Massachusetts, où nos frères franco-américains ont réussi, récemment, à bloquer un projet de loi pour abolir l'enseignement de toute autre langue que l'anglais. Un autre projet a été déposé en vue de soumettre les écoles privées à l'inspection d'un commissaire de l'Etat, lequel aurait le droit de fermer, sans appel, toute école qu'il jugerait défectueuse et d'obliger les enfants de cette école à fréquenter les écoles publiques. Ce n'est pas le seul Etat où l'on cherche à brimer le droit du père de famille. Le Nébraska, l'Iowa, le Texas, l'Illinois, la Floride sont pris des mêmes velléités de persécution scolaire. Il y a, par ailleurs, devant le Sénat de Washington un projet de centralisation scolaire, le bill Smith, nettement

hostile aux écoles autres que les écoles d'Etat. Un bill semblable a été proposé à la Chambre des représentants.

—Si les journaux ont dit vrai, M. Baker le secrétaire de la guerre, aurait déclaré, à la mission indigène venue exprès à Washington, que les temps sont mûrs pour l'indépendance des Philippines.

—Grève du téléphone dans la Nouvelle-Angleterre. Il paraît que les communications sont interrompues partout, sauf dans le Connecticut, ce qui crée, naturellement, une grande perturbation.

—Cela intéressera-t-il les innombrables clientes du 5, 10, 15 d'apprendre que M. Frank Woolworth, le propriétaire des magasins ainsi connus aux Etats-Unis, au Canada et en Angleterre,—qui vient de mourir à Long Island,—avait commencé son commerce avec \$50, il y a quarante ans? On sait que le célèbre édifice Woolworth de 51 étages, à New-York, est probablement la plus haute bâtisse de l'univers...

## GRANDE-BRETAGNE

—M. Lloyd George a été forcé de quitter la Conférence de Paris pour venir s'expliquer à la Chambre des Communes sur la situation européenne. Il l'a fait avec éloquence et avec force, de manière à désarmer presque ses critiques parlementaires. Il y a dans ce discours plusieurs déclarations intéressantes. M. Lloyd George a affirmé qu'il n'y aurait point d'intervention militaire en Russie, mais qu'il n'a jamais été question de reconnaître le gouvernement bolchévik. Au contraire, les Alliés continueront de favoriser les éléments hostiles au bolchévisme moscovite. Les bolchéviks eux-mêmes n'ont fait aucune proposition de paix. A ceux qui s'impatientent de la durée de la Conférence de Paris, M. Lloyd George a répondu que le Congrès de Vienne, qui n'était rien en comparaison du présent Congrès de la paix, a bien duré onze mois. Il les a avertis que la situation est encore pleine de périls pour tous les pays, et leur a demandé de ne pas créer d'embarras inutiles à des hommes d'Etat qui tâchent de faire de leur mieux. On se souvient que le conseil exécutif national du parti ouvrier, à une réunion récente, avait demandé aux membres de la Conférence de la paix de cesser de discuter et de faire la paix conformément aux "quatorze points", et s'était prononcé pour le retrait du bill de la conscription, l'abandon de l'intervention militaire en Russie et le rappel immédiat des troupes anglaises rendues dans ce pays.

—Les mineurs du pays de Galles ont accepté le rapport Sankey, dont nous avons donné un aperçu à notre dernière chronique. Est-ce la fin durable d'une crise fatale?

—M. William Adamson, le leader ouvrier de l'opposition, s'est fait le parrain d'un bill très large d'émancipation politique des femmes. Tout indique

qu'il aura de la peine à faire admettre le principe du suffrage égal pour les deux sexes.

—Déclaration de sir James-Ian MacPherson, secrétaire en chef pour l'Irlande, à la Chambre des Communes:

*“Le malaise politique qui règne en Irlande est aussi aigu qu'il l'était, et il s'y produit encore des outrages de la pire espèce et des plus impardonnables, à tel point qu'il est nécessaire de maintenir la force militaire en Irlande pour y avoir l'ordre. L'Irlande est un des pays les plus prospères de l'univers, mais elle doit être débarrassée des chaînes du terrorisme. La menace des Sinn-Feiners, et son oppression cruelle et irréfléchie, constitue le pire ennemi du régime constitutionnel et du progrès. Il est impossible que l'Irlande puisse se gouverner elle-même sur une base constitutionnelle tant que règnera le mouvement sinn-fein.”*

La loi martiale a été proclamée dans les comtés de Cork, Limerick, Tipperary, Kerry et Roscommon. Dans Limerick, on a répondu par la grève à cette proclamation.

—Il y a eu des troubles sérieux en Egypte, ces dernières semaines, troubles dus, à ce qu'il paraît, à une fermentation nationaliste. On annonce qu'une délégation, à laquelle se joindra le chef nationaliste Saïd Zugloul, s'en vient en Angleterre, demander l'autonomie de l'Egypte.

—Mort du savant William Crookes, chimiste et physicien.

## FRANCE

—L'Allemagne a été formellement invitée à envoyer ses plénipotentiaires à Versailles pour le 25 avril courant. La délégation allemande, qui n'ira pas à Paris, sera logée, à Versailles, à l'Hôtel des Réservoirs, ancien palais de la Pompadour. Voici donc venue l'étape décisive avant la signature du traité de paix.

Les Alliés ont rendu public un plan nouveau de Ligue des nations, lequel, cependant, pas plus que le premier, n'est encore définitif. En voici une analyse:

Feront partie de la Ligue: 1o les Etats belligérants nommés dans un appendice; 2o les Etats neutres ainsi nommés; 3o tous les pays se gouvernant eux-mêmes, pourvu qu'ils soient admis par les deux tiers des membres de la Ligue. On sera libre d'en sortir, à condition d'avoir rempli toutes ses obligations et de donner un avis de deux ans. L'article 2 désigne autrement les corps constitués: il y aura une Chambre formée de pas plus de trois représentants pour chaque Etat, lequel n'aura qu'un vote; il y aura de plus un Conseil, composé d'un représentant de chacune des cinq grandes puissances et d'un représentant pour chacune de quatre autres nations à choisir par le Conseil. Le nombre des puissances représentées dans le Conseil pourra être augmenté, du consentement du Conseil et de la majorité de la Chambre. Les

nations ne faisant pas partie du Conseil y seront représentées, lorsqu'on y discutera des questions les concernant. Au Conseil comme à la Chambre, chaque Etat n'aura qu'un vote. Le Conseil devra se réunir au moins une fois l'an. La décision, dans les deux corps, devra être, en règle générale, unanime. Il y aura un *Secrétariat permanent* et un *Secrétariat général*. Les femmes seront admises comme les hommes dans toutes les institutions de la Ligue. On établira une cour permanente internationale et des commissions permanentes.

On s'engage 1o à réduire les armements (des plans seront suggérés par le Conseil mais devront être acceptés par les Etats) et à ne pas les augmenter dans la suite sans l'assentiment du Conseil; 2o à échanger des informations complètes sur les armées existantes et les programmes naval et militaire; 3o à respecter le territoire d'autrui et l'indépendance personnelle de chacun, et à se protéger mutuellement contre toute agression étrangère; 4o à soumettre tous les différends internationaux à l'arbitrage ou à les faire enquêter par le Conseil (celui-ci, cependant, pourra s'exempter d'exprimer une opinion sur toute dispute dont le sujet tombe entièrement sous la juridiction domestique d'un état), et, dans aucun cas, à ne pas entrer en guerre avant que trois mois se soient écoulés depuis qu'une décision a été prise ou qu'une recommandation unanime a été faite, et, même alors, à ne pas entrer en guerre avec un Etat qui accepte telle décision ou recommandation; 5o à considérer un Etat qui a rompu le pacte comme ayant commis un acte de guerre contre la Ligue, à rompre toutes relations économiques et autres avec cet Etat, et à permettre le libre passage aux troupes des Etats qui contribuent à la force armée de la Ligue. Le Conseil déterminera quelle force armée lever, dans tel cas, mais les gouvernements seront libres d'accepter ou de désapprouver sa décision. Les Etats qui ne sont pas membres seront invités à accepter les obligations de la Ligue, en cas de dispute. On pourra, dans tous les cas, les forcer à faire publier leurs traités par la Ligue et réviser, au besoin, ces traités. Un Etat qui ne remplira pas ces engagements sera passible d'expulsion.

L'article 4 réserve la doctrine Monroe. L'article 5 pourvoit à l'administration des colonies allemandes et des territoires turcs par des mandataires de la Ligue. Les Etats membres de la Ligue, déclare l'article 6, acceptent certaines responsabilités en ce qui concerne les conditions ouvrières, le traitement des indigènes, la traite des blanches, le trafic de l'opium, le trafic des armes dans les pays barbares ou à demi civilisés, les conditions industrielles et commerciales, l'hygiène publique et les sociétés de la Croix-Rouge.

L'article 8—le dernier—déclare les amendements au pacte de la Ligue sujets à l'approbation de tous les Etats représentés au Conseil et de la majorité

de la Chambre. Les Etats qui ne les accepteront pas cesseront d'être membres de la Ligue.

Il a été décidé de faire payer à l'Allemagne d'ici trente ans une indemnité de 100 milliards de marks, en or (soit de \$20,000,000,000 à \$25,000,000,000), pour commencer.

Le gouvernement demande au Roi d'émettre des lettres-patentes autorisant sir Robert Borden, sir Georges Foster, M. Doherty et M. Sifton à signer le traité de paix au nom de la *nation* canadienne.

Un Congrès contre l'alcool s'est tenu à Paris, à la demande de l'*Anti-Saloon League of America*, et la Ligue des nations a été invitée à créer un bureau antialcoolique permanent.

—La réforme électorale est à l'ordre du jour en France depuis plusieurs semaines. La Chambre des députés s'est ralliée, par un vote de 235 à 201, au principe de la représentation proportionnelle et a rejeté deux amendements en faveur du suffrage féminin.

—L'acquiescement de Raoul Villain, l'assassin de Jaurès, a mis en furie les socialistes, qui ont manifesté dans les rues de Paris et promené le drapeau noir. La police a dû intervenir.—Sur la proposition de M. Clemenceau lui-même, le président Poincaré a commué en dix années d'emprisonnement la sentence de mort portée contre Cottin...

—Mort de M. Charles Morice, l'écrivain bien connu. M. Morice s'était converti au catholicisme.

## ALLEMAGNE

—Dans un grand discours à l'Assemblée Nationale, le chancelier Scheidemann a tenté de définir la politique étrangère future de l'Allemagne. Stricte observance de tous les traités (est-ce qu'on va le croire?) protection constante des intérêts vitaux du pays, réconciliation avec tous les peuples, voilà les trois principes sur lesquels reposerait cette politique. Il a dénoncé l'impérialisme et le chauvinisme (o hé! chancelier, l'annexion de l'Autriche allemande décrétée par vous et vos collègues, de concert avec les délégués à l'Assemblée Nationale, qu'est-ce?). Après quoi il a failli poser au martyr au nom de l'Allemagne et donner à son pays le beau rôle: n'a-t-il pas parlé de "*la volonté de destruction inchangée*" des Alliés? Il a mis en garde le peuple allemand contre les grèves et la révolte, qualifié de scandaleuse l'arrestation du ministre de la Justice Landsberg à Magdebourg, dénoncé la révolution communiste de Munich et la propagande bolchéviste. Il a finalement protesté contre l'imposition d'une "*paix de fer*"...—Nomination du docteur Bernhard Dernberg, l'ancien ministre allemand des Colonies et chef de la propagande boche aux Etats-Unis, comme ministre des Finances, en remplacement du docteur Schaffer, démissionnaire.—Démission de la commission de socialisation (nouvel indice d'un retour à l'ancien état de choses).—Le

Comité spécial nommé par l'Assemblée Nationale pour s'occuper des négociations de paix se composerait du président Fehrenbach, des trois vice-présidents de l'Assemblée et de 28 délégués choisis dans tous les partis.

Le Congrès des ouvriers, des paysans et des soldats tenu à Berlin s'est passé plutôt dans l'ordre, le gouvernement ayant désarmé les délégués. On a demandé, cependant, la libération de George Ledebour.

—Les soviets communistes s'étant rendu maîtres du gouvernement à Munich, il s'est ensuivi un duel mouvementé entre ces révolutionnaires et le gouvernement socialiste Hoffman, qui n'a pas voulu démissionner. Débordé tout d'abord, Hoffman s'est établi à Nuremberg, où il a trouvé l'appui du gouvernement allemand et des socialistes démocrates. Le gouvernement allemand a refusé de reconnaître la république soviétique de Bavière. Puis, Hoffman a procédé à mettre Munich en état de siège. La lutte s'est poursuivie avec des alternatives de succès et de revers, et elle n'est pas finie...

—Troubles à Dresde, en Saxe, où le ministre de la guerre Neuring est jeté dans l'Elbe et tué, dans le Brunswick, qui se serait donné une république soviétique, à Magdebourg, à Dusseldorf et Essen, en Prusse, où la grève des mineurs de la Ruhr sévirait à l'état endémique.

## AILLEURS

—Dans la Hongrie bolchéviste, le plus gros événement de la quinzaine, au point de vue international, a été le coup manqué du général Smuts, que les Alliés avaient chargé d'aller offrir à la Hongrie de nouvelles conditions d'armistice.

—M. Antonio Maura, le chef conservateur espagnol, vient de remonter à la tête du pays, ayant accepté de remplacer le comte Romanonès, démissionnaire.

---

## PENSÉES

---

La société n'est que le développement de la famille; si l'homme sort corrompu de la famille, il entrera corrompu dans la cité.

LACORDAIRE.

---

L'éducation est la tradition de l'obéissance, du respect et du dévouement à une âme impatiente du joug et pétrée d'égoïsme, tradition sublime dont rien ne répare l'absence.

LACORDAIRE





# PILOTE - PROVENCHER



CES noms de deux membres distingués de notre clergé canadien français sont bien de ceux qui servent à faire la meilleure preuve de la vérité de l'assertion que nous nous plaisons souvent à répéter que notre race doit beaucoup à notre clergé, non seulement en sa qualité de pasteur des âmes, mais encore comme promoteur de l'instruction et de la prospérité matérielle de la nation. Tous deux, l'un dans le champ si vaste de l'agriculture—l'abbé Pilote—l'autre dans le champ de l'horticulture et de l'histoire naturelle, guère moins vaste que l'autre,—l'abbé Provencher—ont bien mérité que leurs noms passent à la postérité comme ceux de deux grands bienfaiteurs de notre nationalité.



M. L'ABBÉ PILOTE

Il existe, à notre point de vue, un des meilleurs indices que les noms de ces deux apôtres de la science pratique méritent de vivre toujours dans la mémoire de la race canadienne française; c'est celui que, pour chacun d'eux, la Providence semble avoir voulu que, dès le début des travaux qui les ont illustrés, leur nom ait été inscrit dans deux des meilleures ouvrages classiques agricoles du XIX<sup>ème</sup> siècle que la librairie française nous a transmis. C'est ce que notre présent travail a pour but de prouver.

Le révérend messire François Pilote, dont il est question dans les lignes qui vont suivre et dont nous

donnons ici le portrait, fût le fondateur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, P. Q. Voici un précis des circonstances qui ont accompagné la fondation de cette école:

En 1847, M. l'abbé Pilote publiait avec autorisation une lettre au sujet de l'établissement d'une école spéciale d'agriculture. En février 1855, les directeurs du collège de Sainte-Anne de la Pocatière recevaient avis que le projet de la fondation d'une école d'agriculture était bien vue de plusieurs membres canadiens-français du gouvernement. Vers la mi-février 1859, M. l'abbé Pilote partait pour l'Europe où il visita les principales écoles d'agriculture afin de tirer de ses notes de voyages le prospectus et le plan d'organisation définitive de son école. Lors de son passage en France, il alla visiter l'Institut normal agricole de Beauvais et y fit la connaissance de M. L. Gossin, professeur d'agriculture de cet Institut, avec qui il entretint, par la suite, une correspondance assez suivie dont nous retrouvons les traces dans les archives du collège de Sainte-Anne.

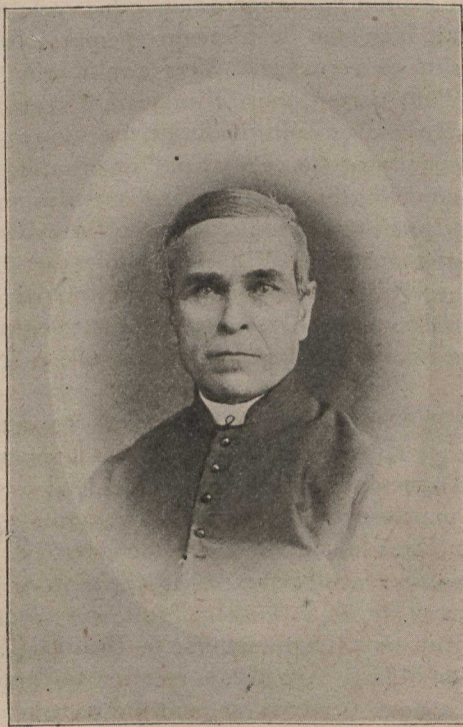
En 1859, messieurs Moll et Gayot, deux agronomes français de renom, publiaient, à Paris, une encyclopédie de l'agriculteur en treize volumes, qui est aujourd'hui comptée parmi les ouvrages classiques sur l'agriculture. Dans le volume sixième de cette encyclopédie se trouve sous la rubrique: *L'enseignement agricole*, un long travail de M. L. Gossin, professeur d'agriculture à l'Institut normal agronomique de Beauvais, au cours duquel on lit, à la page 872, la mention suivante: "Enfin, nous nous trouvons nous-même en rapport avec M. l'abbé Pilote, supérieur d'un établissement d'instruction publique au Canada, le collège de Sainte-Anne, près Québec. Après avoir étudié ce qui existe en France en matière d'enseignement agricole, cet honorable ecclésiastique a introduit dernièrement l'agriculture dans les études de son collège."

Pour ceux qui connaissent quelque peu l'histoire de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, il est fort intéressant de constater que, dès son début, l'œuvre de M. l'abbé Pilote, a été signalée, en France, dans l'encyclopédie Moll et Gayot et que l'école d'agriculture dont la fondation était alors annoncée est la même qui existe encore, plus prospère que jamais, soixante ans après son organisation

\* \* \*

En feuilletant une autre encyclopédie agricole du XIX<sup>ème</sup> siècle, à bon droit elle aussi, regardée comme l'un des classiques de l'agriculture, on trouve mention de l'un des premiers travaux entomologiques écrit par

M. l'abbé Provancher, naturaliste de renom qui a, lui aussi, fait honneur à notre nationalité et qui a été l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la botanique, l'horticulture et l'entomologie, au nombre desquels se rangent "La Flore Canadienne", "Le Verger Canadien", "Les Eléments de Botanique", "La Faune Canadienne", etc. Nous avons l'avantage de donner ici le portrait de ce savant abbé, avec un précis des circonstances qui ont amené la mention d'un de ses premiers essais dans "Le Livre de la Ferme" de P. Joigneaux, publié en première édition en 1860, et qui, depuis, a eu trois autres éditions, dont la dernière en 1891.



M. L'ABBÉ PROVANCHER

Cette mention à laquelle je fais allusion, a trait à un essai d'un entomologiste canadien français M. Emilien Dupont dont le nom n'était rien autre chose qu'un pseudonyme sous lequel était dissimulé le nom de M. l'abbé Léon Provancher et qui, en 1856, présentait cet essai dans un concours ouvert aux entomologistes du Canada, tel qu'il appert par la citation suivante:

Bureau d'Agriculture et des Statistiques  
"Toronto, 15 août 1856

"PRIX DE CONCOURS, 45, 25, ET 15 louis sterling.

" Les prix désignés ci-dessus seront payés pour les " trois meilleurs essais, concernant la nature, les habitudes et l'histoire des progrès, de temps en temps, et " les causes des progrès du Charançon, de la Mouche " Hessoise, du Gousin, et des autres insectes qui ont " fait des ravages dans les récoltes de blé au Canada,

" ainsi que sur les maladies auxquelles ces blés ont été " soumis, et les meilleurs moyens de les éviter ou de " s'en préserver.

"L'essai devra être déposé au bureau.....

"P. M. VANKOUGHNET,

"Ministre de l'Agriculture, etc

" Vingt deux Essais furent reçus. Le bureau d'A- " griculture du Haut et du Bas Canada nomma le pro- " fesseur Hincks, d'University College, à Toronto, et " le professeur Dawson, du Collège McGill, à Montréal, " pour former un comité afin de décider sur les mérites " des divers Essais."

"Conformément à la décision de ces messieurs, le " premier prix a été accordé à H. G. Hind, Ecr., profes- " seur de Chimie au Trinity College, à Toronto; le se- " cond prix au Révérend George Hill, Recteur de Mark- " ham; et le troisième prix à Emilien Dupont, Ecr., de " St-Joachim, Comté de Montmorency."

Joigneaux, dans son "Livre de la Ferme" publié en 1860, apprécie l'Essai primé de Dupont comme suit, dans le chapitre LIème de la quatrième édition de cet ouvrage publié en 1891 traitant des "Insectes nuisibles aux céréales", paragraphe: "Cécydemies", page 955, et j'ai pensé que cette citation faite par un agronome français d'outre-mer d'un ouvrage d'un entomologiste d'Amérique serait intéressant pour un grand nombre de ceux qui la liront.

Voici cette citation de M. Joigneaux: "M. E. Du- " pont, qui a observé avec soin les mœurs des cécydo- " mies lors des dégâts qu'elles commirent au Canada " en 1834 et pendant les années qui suivirent, a fait " quelques remarques importantes, desquelles il a tiré " de précieuses indications."

" La mouche à blé, dit-il, est délicate, et ne peut " guère se transporter qu'à quelques arpents de l'en- " droit qui l'a vue naître, et encore lui faut-il un temps " calme. Les champs semés en blés et qui ont déjà été " attaqués l'année précédente sont beaucoup plus mal- " traités que les nouveaux défrichements. Enfin, un " observateur a remarqué des quantités prodigieuses " de cécydomies sur des tiges de patates plantées dans " un champ qui avait donné du blé l'été d'auparavant; " ces mouches devenaient désormais inoffensives. De " là, ressort évidemment l'indication bien précise d'al- " terner les cultures et même d'éloigner le plus possible " le froment des lieux qui ont été précédemment rava- " gés."

" L'observation, dit M. Dupont, a encore démon- " tré qu'en reculant ou en avançant le moment de l'é- " piage de façon à le faire arriver avant le 16 juin ou " après le 20 juillet, c'est-à-dire avant ou après le temps " pendant lequel apparaît la cécydomie, on échappe " encore aux atteintes de cet insecte".

"Disons donc aux cultivateurs, avec M. Dupont: " Si vous redoutez la mouche à blé pour l'année pro- " chaine, ne semez plus votre grain dans le même

“ champ ni même dans un voisinage trop rapproché; “ en second lieu, faites, s’il est possible, vos semailles “ en avril si non aux premiers jours de juin; enfin, que “ vos champs soient nets de mauvaises herbes qui ne “ manqueraient pas d’offrir des retraites assurées aux “ mouches”.

En comparant cette citation de Joigneaux avec les pages 36 et 37 d’un opuscule publié à Montréal, en 1857, par Emilien Dupont, et qui contient l’essai présenté au concours mentionné plus haut, on constate que cet opuscule avait traversé les mers en 1860 et y était déjà bien apprécié en France puisqu’on lui ouvrait les pages du “Livre de la Ferme”.

Cette citation, écho lointain de ce qui a été fait à une époque assez éloignée, au Canada, par un de nos entomologistes, montre l’esprit de coopération dans l’étude de la science captivante de l’entomologie, qui conduit les entomologistes de tout l’univers, bien qu’étrangers les uns aux autres, à travailler conjointement pour l’élucidation des nombreux problèmes que présente cette science.

Qu’un pur hasard ait voulu que les noms de Pilote et de Provancher aient été mentionnés dans deux des grandes encyclopédies agricoles du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme je viens de le démontrer, je ne le crois pas. Ces deux savants ont vécu à la même époque, tous deux ont entrepris presque à même temps leur œuvre, y ont consacré toute leur énergie, ces œuvres leur ont survécu et la nation canadienne-française en bénéficie depuis l’époque où Moll et Gayot et Joigneaux inscrivirent leurs noms dans les annales de la science. Je vois en cela un fait providentiel qui transmettra aux futures générations de notre race le souvenir de ces bienfaiteurs dont nous sommes fiers à bon droit.

Voilà de quelle manière les agronomes et les entomologistes d’un autre âge ont consigné dans les annales encyclopédiques de notre ancienne mère-patrie, la France, les noms de Pilote et de Provancher, dès le début de leurs travaux en Amérique. Depuis lors, leur œuvre s’est développée sans arrêt et, aujourd’hui, elle est certaine d’être transmise à la postérité, non seulement par les vieilles chroniques, mais encore par les monuments qu’érigent à leur mémoire les générations d’aujourd’hui.

En effet, pour ce qui concerne Provancher, outre la quarantaine de volumes écrits par lui en sa qualité d’agriculteur, d’horticulteur, d’arboriculteur, d’entomologiste, de botaniste, de naturaliste et de voyageur, comprenant les vingt volumes du “Naturaliste Canadien” publiés de 1868 à 1891, et qui ornent les rayons de nos bibliothèques tant particulières que publiques, son herbier dont les huit volumineux cartons sont aujourd’hui, de par la munificence de monsieur le chanoine Huard, la propriété de l’Université Laval, ses trois précieuses collections entomologiques, dont deux sont exposées dans le musée de l’Instruction Publique de Québec, et la troisième au Collège de Lévis, deux

monuments rappellent particulièrement le souvenir de ce savant à la mémoire duquel ils ont été érigés. L’un, en marbre, se trouve dans l’église du Cap Rouge dont M. l’abbé Provancher a été plusieurs années le curé. Il porte comme inscription ce qui suit: “Ici repose Léon Provancher, Prêtre, Docteur ès-sciences, Fondateur de la “Semaine Religieuse de Québec” et du “Naturaliste Canadien”. 1820-1892. R. I. P. Hommage de quelques parents et amis des sciences.” L’autre consiste en une plaque commémorative en cuivre, que l’on voit au-dessus des collections entomologiques du maître, au musée de l’Instruction Publique de Québec, et sur lequel sont gravés les mots: “A la mémoire de Provancher, Entomologiste et Naturaliste 1820-1892. Hommage de la Société de Québec pour la Protection des Plantes - 1918.”

Quand au souvenir de M. l’abbé Pilote, il ne pouvait être mieux commémoré pour les générations futures que par l’érection en 1912, du bel édifice en briques rouges aux sobres lignes architecturales que vient d’élever le Collège de Ste-Anne de la Pocatière, aidé par les généreux subsides des ministères de l’agriculture de Québec et d’Ottawa, sur le flanc oriental de la colline que l’on appelle “La montagne du Collège” depuis que, en 1829, le collège de Ste-Anne fut érigé à sa base. Ce substantiel édifice dont les murs recèlent de spacieuses salles d’étude, de récréation, de classe, des laboratoires et bibliothèque à ample dimensions, un amphithéâtre assez vaste pour qu’on y fasse l’examen des animaux vivants qu’on y amène, remplace l’humble maison dans laquelle s’était concrété, en 1859, l’idéal de M. l’abbé Pilote, l’ancienne école d’agriculture.

Voilà le monument érigé à la mémoire de ce grand ami de la classe agricole, monument vers lequel s’achemine, chaque année, une centaine de fils de cultivateurs qui vont y puiser la science de la culture de la terre, et qui en sortent avec le diplôme de bachelier ès sciences agricoles que leur valent leurs labeurs récompensés par l’Université Laval, à laquelle est affiliée l’Ecole d’Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

En terminant cet article consacré à la mémoire des abbés Pilote et Provancher, j’espère que personne ne songera à prendre en mauvaise part l’affirmation que je proférais, en le commençant, que ces noms de deux membres distingués de notre clergé canadien français sont bien de ceux qui servent à faire la meilleure preuve que notre race doit beaucoup à notre clergé.

J.-C. CHAPAIS.

---

Il faut que les peuples sentent le poids du sceptre, et qu’ils le portent avec orgueil.

## QUINZAIN DE GUERRE

C'EST le 28 avril que les délégués allemands se rendront à Versailles pour y recevoir la décision de la Conférence de la Paix. Sous sauf-conduit particulier, sans cérémonial d'aucune sorte, ils seront logés dans des locaux spécialement choisis pour eux et on prendra soin qu'ils n'aient aucune communication avec le peuple qu'ils auraient écrasé si cela leur avait été possible.

Il y aura, paraît-il, un cent de ces messieurs.

Si les teutons avaient l'âme un peu fière, ils devraient éprouver une sensation de profond abatement en se retrouvant, à près de cinquante ans de distance, au même endroit où leurs chefs d'alors, Guillaume de Prusse et son chancelier, Bismarck, dictèrent leurs volontés brutales aux plénipotentiaires français.

Que d'avaries ces deux bandits heureux firent subir à Jules Favre et à Thiers ainsi qu'à Pouyer-Quertier leur aviseur financier, lorsque se débattirent, d'abord les conditions de l'armistice, puis celles du traité de paix. Six milliards de francs d'indemnité, l'occupation d'une partie du territoire français, jusqu'à complet paiement, l'abandon de l'Alsace-Lorraine, la reddition de Belfort, telles étaient les fourches caudines sous lesquelles on voulait faire passer la France.

Pauvre France! Abandonnée de tous, la jalousie des uns, l'intérêt individuel des autres, l'avaient laissée seule aux prises avec un ennemi auquel ses succès antérieurs avaient donné une superbe confiance.

Ni la Grande-Bretagne, ni la Russie, ni l'Italie n'avaient voulu intervenir. La haute personnalité de M. Thiers, parcourant l'Europe pour y chercher l'appui dont avait besoin son malheureux pays, n'avait pu triompher des rancœurs qu'avait créées un peu partout la politique biale et maladroite de Napoléon III. "D'intervention armée, "dit M. de Rémusat", il n'était pas question de la part de l'Angleterre, mais seulement de bons offices dont même les Anglais ne croyaient pas utile de prendre l'initiative."

L'Autriche dont la France impériale avait vu l'écrasement par la Prusse en 1866, sans sourciller, et qu'elle avait même combattu à côté des Italiens, en 1859, n'était pas non plus disposée à donner son aide. M. de Beust en exprima ses regrets à M. Thiers, ajoutant que partout en Europe, surtout en Italie, on ne lui donnerait que de belles paroles et rien de plus.

Seule la Russie, par son premier ministre Gortschakoff, rendit un peu d'espoir au délégué français, et l'empereur Alexandre II offrit d'écrire personnellement au roi de Prusse pour lui demander d'autoriser M. Thiers à venir à son quartier général et à traiter d'un armistice. Les trois autres grandes puissances

neutres s'unissant à elle, Bismarck accepta la négociation.

Elle fut conduite avec toute la morgue et la brutalité teutonnes. Les préliminaires de paix, signés à Versailles le 26 février 1871 furent suivis, le 10 mai par le traité de Francfort. La France dut céder un cinquième de la Lorraine, y compris Metz et Thionville, et toute l'Alsace à l'exception de Belfort. La demande originale de six milliards fut réduite à cinq. Le dernier paiement fut fait le 5 septembre 1873 et le 13 du même mois il ne restait plus un soldat allemand en France.

Au président de la république suisse qui tenta de s'interposer en faveur de la France Bismarck répondit avec sa manière de soudard: "que viennent ici faire les neutres? ils n'ont pas combattu avec nous; ce ne sont pas leurs soldats qui ont donné leur vie; la paix est une question entre la France et nous."

Quelle différence entre la manière allemande de 1871 et celle avec laquelle on veut aujourd'hui traiter ce même pays, maintenant qu'il a été ignominieusement forcé de demander grâce? Quelle condescendance et quelle considération on a pour ces barbares qui, jusqu'à la défaite, n'ont jamais fait mystère de leurs intentions?

Disait l'un: "Nous annexerons le Danemark, la Hollande, la Belgique, la Suisse, la Livonie, Trieste et Venise et le Nord de la France de la Somme à la Loire."

L'autre ajoutait: "La Belgique nous revient comme une pièce que nous avons abattue."

Un troisième: "La France devra céder la région côtière voisine de la Belgique à peu près jusqu'à la Somme. Elle devra céder les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais."

Depuis la défaite les Allemands ont nécessairement été forcés de déchanter, mais ils conservent encore sur le règlement final des illusions que contribuent à entretenir la prédication idéologique du président Wilson, l'irrésolution du premier ministre britannique et la détermination de l'Italie à se retirer de la Conférence plutôt que d'abandonner ses réclames en Dalmatie.

Les correspondants européens nous annoncent qu'en face de l'attitude italienne, le président Wilson ne veut plus participer aux travaux de la Conférence sur ce point. L'Italie s'appuie sur sa convention avec les Alliés en 1915, lors de son entrée dans le conflit et déclare s'en tenir au pacte alors conclu. Tant que les discussions n'ont porté que sur des points qui leur étaient indifférents, les Italiens ont continué de vanter la sagesse et la droiture du président Wilson mais sitôt qu'il s'est montré opposé à leurs demandes ils ont vite fait de jeter leur idole à terre.

Voici un échantillon de l'opinion italienne; elle est cueillie dans la "Tribuna" de Rome. "Il est inutile" dit ce journal "de se faire illusion. Rien de sérieux et de durable ne peut être accompli par la

Conférence aussi longtemps qu'elle sera dominée et conduite par la pensée et la volonté d'un seul homme.

"C'est un homme, d'ailleurs, qui vit dans un monde d'idées abstraites, un homme de bonne volonté mais trop simple pour le vieux monde si compliqué.

Il ne possède même pas le pouvoir d'assurer la ratification de sa décision, de ses idées ou de ses actes, non seulement par le peuple américain, mais même par son propre parti."

A la suite de ces divergences d'opinion on va même jusqu'à dire que l'Italie a menacé de rendre impossible la signature du traité, en se retirant de la Conférence et laissant les autres alliés en face de leur convention de ne pas signer de paix séparée.

En Grande-Bretagne, le premier ministre, devenu plus tendre pour les Allemands s'est trouvé en face d'une révolte de la part d'un certain nombre de ses partisans et il a dû, pour les rassurer, prononcer à la Chambre des Communes, un grand discours où, sans donner de détails sur ce qui se passe à Paris, il a assuré qu'il n'était pour lui, aucunement question d'abandonner aucune des réclamations qui faisaient la base de son appel au peuple lors des récentes élections.

Quant à l'intervention en Russie, tout en s'y déclarant nettement opposé il s'est aussi clairement exprimé au sujet de la reconnaissance du parti bolchévik avec lequel il ne voit pas d'entente possible.

Sur toutes les questions fondamentales, il y a, dit M. Lloyd-George, accord parfait, et il a demandé la patience et la confiance du peuple.

Son discours a pris l'allure des anciennes philippiques dont il était coutumier quand il a fait une charge à fond de train contre Lord Northcliffe et les journaux à sa dévotion comme le "Times" et le "Mail". La guerre est déclarée et elle sera apparemment conduite sans trêve ni merci.

Tout cela ne veut pas dire qu'il y a entente parfaite. La question de Dantzig reste toujours sans solution satisfaisante pour la Pologne et la France attend encore une décision qui la protégera contre une attaque possible de l'ennemi héréditaire sur sa frontière de l'ouest. C'est encore un des points des fameux quatorze qui est la pierre d'achoppement.

Sur la question des réparations et indemnités on paraît s'être entendu à demi et le "World" de New-York a même publié samedi une longue dépêche contenant la décision finale de la Conférence à ce sujet. La partie la plus importante de la convention que les Allemands seront appelés à signer se trouve dans le troisième article où il est dit, que:

"Le montant des dommages pour lesquels les pays ennemis fourniront compensation sera fixé par une commission inter-alliée, dont les gouvernements des pays alliés et associés détermineront la forme. Cette commission examinera les réclamations et donnera aux puissances ennemies un temps raisonnable pour se faire entendre. La décision de la commission

sur l'étendue des dommages ci-haut définis sera terminée et signifiée aux pays ennemis le premier mai ou avant cette date et formera l'exposé de l'étendue de leurs obligations. La Commission dressera simultanément une échelle des paiements où seront indiqués la date et le procédé de rachat de cette obligation entière, dans une période de trente ans à partir du premier mai 1921."

Nous donnons ce renseignement sous toutes réserves, car les correspondants des Etats-Unis ne sont pas très scrupuleux et ils ont l'esprit fort inventif. Il n'est pas un d'eux qui ne grille d'envie de renouveler l'exploit de M. de Blowitz, le fameux correspondant du "Times" lorsqu'il publia, vingt-quatre heures avant sa signature, les principaux articles du traité de Berlin.

Depuis cinq mois que l'armistice a été signé les Allemands semblent avoir regagné un peu de leur ancienne morgue, et l'entente anglo-américaine aidant, ils escomptent un succès relatif lors de la discussion du traité de paix. Les journaux allemands vont même jusqu'à insinuer qu'il est possible que leurs délégués refusent de signer la convention quand elle leur sera présentée. "Si l'Entente" dit le "Tageblatt", nous pose des conditions qui soient en désaccord avec les principes que nous avons approuvés de part et d'autre, nous devons faire des contre-propositions qui seront basées sur les quatorze points de M. Wilson. Si l'entente refuse et nous demande simplement de nous soumettre à l'inévitable alors il ne nous restera plus qu'à refuser notre signature."

Voilà la nouvelle manière de l'Allemagne, ou plutôt c'est la continuation de sa politique de déception et de faux-fuyants. Les diplomates qui la dirigent sont les mêmes que ceux qui ont cru jusqu'à la fin que tout leur était permis et qu'on les croirait sur parole. Ils ont vu la puérité de leur système seulement quand la faillite en a été évidente. Ils ont toujours crié qu'ils étaient sûrs du triomphe alors qu'ils se savaient irrémédiablement écrasés. C'est là la culture allemande.

On ajoute que leurs délégués ne seront pas autorisés à accepter les termes de paix qui seront offerts mais seulement à les recevoir et à les transmettre à l'assemblée à Weimar.

L'Allemagne compte évidemment sur la désunion qui leur paraît régner à Paris. Elle essaiera de pêcher en eau trouble.

Le "Gaulois" en résumant la situation donne ce qu'il considère comme le mot de la fin: "La parole sera maintenant au maréchal Foch."

A. GOBEIL

21 avril 1919.

Depuis que ceci a été écrit, le premier ministre Orlando a quitté Paris pour Rome, mais il laisse, pour tenir le fil d'Ariane, son ministre des affaires étrangères, le baron Sonnino.

A. G.



## AU PAYS DES RUINES



*Un bon ami de notre revue nous communique la très intéressante lettre qui suit:*

Paris, 17 mars 1919.

Mon cher Cousin,

J'ai passé la journée d'hier à Arras. L'objectif du voyage était de réparer avec une parente les tombes de ses grands-parents; on disait le cimetière très bouleversé par la guerre: les recherches promettaient d'être laborieuses.

Départ à 8 heures du matin de la gare du Nord: aucun laissez-passer, les places retenues la veille nous assurent d'être assis.—Les premières classes étant aussi sales que les deuxièmes nous donnâmes la préférence à celles-ci, d'autant plus que les voyageurs, des émigrés des régions libérées, racontent volontiers leur odyssee; nous gagnâmes en renseignements ce que notre odorat perdit en effluves nauséabondes.

Après Chantilly et Creil commencent (à 55 kilomètres) les premières tranchées: ce sont les positions de soutien.

Premier arrêt (126 km.) à "Longueau"-Amiens. La gare n'existe plus, une construction en bois sur laquelle est inscrit le nom de la localité en tient lieu.

Le train continu sur Arras; la ligne si chèrement défendue est récemment rendue à la circulation, le convoi réduit sa vitesse, aussi comme dans un cinématographe le paysage désolé se déroule. La voie passe en tranchées dans lesquelles sont pratiqués des postes d'écoute, des abris protégés par des plaques de tôle ondulée; c'est du bon travail: c'est du travail boche!

Les entonnoirs commencent; ils deviennent de plus en plus nombreux sur toutes les parties qui furent boisées; l'eau y séjourne, du cresson y pousse.—Là, un essai de remblayage de tranchées, puis une tentative de labourage qui laisse à la surface du sol un large ruban de craie, stérile pour toujours, ou tout au moins, bien longtemps.

Les tranchées creusées en sol crayeux forment des signes cabalistiques et rayent le sol rouge comme la voie lactée raye le ciel.—Les arbres sont coupés par la mitraille; l'inondation tendue par les Allemands n'a pu encore être arrêtée: la voie rappelle celle de l'arrivée à Venise.

Cà et là, dans les champs incultes, des croix blanches, une bouteille renversée constitue l'unique ornement; elle a un autre objet: le nom du héros tombé s'y trouve inscrit sur un bout de papier glissé dans la bouteille.

156 km. à droite du train, voici le fameux Albert qui fut une ville de plus de 7,000 habitants. La gran-

deur du spectacle n'est égalée que par son horreur: ville-squelette, ville-morte, pas un être vivant n'y est revenu, faute d'un abri.

Le long de la voie: des tanks, un canon allemand abandonnés et dans la campagne cahotique des rangées d'obus, des caisses de munitions vides. Toujours aucun être vivant!

Midi: voici Arras. L'immense gare est déserte: il ne reste que les murs de briques troués par le bombardement et le hall aux carreaux brisés.

La place de la gare révèle tout de suite l'âpreté de la lutte; le spectacle est grandiose, rendu plus impressionnant encore par l'aspect désertique de la ville.

Nous déjeûnons devant la gare, debout faute d'aucun siège; les victuailles apportées de Paris sont vite englouties, le café de notre thermo nous réchauffe, une bise glaciale que rien n'intercepte nous avait gelés. Puis, en route pour le cimetière.—Sur ce qui reste des maisons, des écriteaux anglais et français préconisent de ne "ramasser aucun projectile, danger de mort". Cependant mon pied enfonce dans la boue des cartouches que je ramasse. D'autres écriteaux signalent le danger de longer les maisons en raison de la chute des pierres, des fils de fer barbelés renforcent souvent cette consigne.

Une affiche du Touring Club fixée à un pilier et demeurée intacte invite les habitants d'Arras à respecter leurs arbres, une des beautés de la ville. Triste ironie, il n'en reste aucun!

Enfin, voici le cimetière fermé par des chevaux de frise de fils de fer barbelés; la porte monumentale est détruite, des cariatides de pierres en révèlent la richesse.—Dès l'entrée, il faut franchir des tranchées ouvertes en plein cimetière. Les entonnoirs d'obus ont complètement nettoyé tout ce qui pouvait se trouver là. Le pied de ma cousine heurte un tibia humain; moi-même, je trouve un humérus et un crâne.—Je ne puis m'empêcher de penser que pas loin de là à Aix-Noulette, mon cousin Bossange repose avec ses camarades de tranchées, ses compagnons de gloire.

Nous progressons lentement: il faut escalader les marbres brisés. Voici un caveau à six cases, complètement ouvert; les défenseurs ont trouvé là d'excellents postes d'écoute, des abris recherchés.

Au bout d'une demi-heure, nous apercevons la statue, grandeur naturelle, de Madame Grand-Guil-laume; ce monument est probablement le seul qui n'ait pas été atteint.—Ce point de repère resserre nos recherches; voici le laurier rabougri et trois tombes, mais les noms inscrits sur les pierres tombées ne sont pas ceux de notre famille.

A quelques pas de là, un obus a largement ouvert

un caveau; au dond d'une salle spacieuse reposent deux cercueils: l'un d'eux a son couvercle enlevé par l'explosion.

Enfin, sur une plaque de marbre à demi coupée par la mitraille, le nom patronymique cherché apparaît; peu s'en est fallu que les tombes elles aussi ne soient profanées: un entonnoir d'obus est là à quelques centimètres.—On devine l'émotion de ma cousine à la vue des sépultures de ses grands-parents.

Le but du voyage est atteint.—Nous visitons ensuite ce qui reste d'une ville de 28,000 habitants: par des rues désertes, nous arrivons à la grande et à la petite place. Les maisons du XVIIe siècle datent de la domination espagnole: des galeries à arcades et des colonnes monolithes donnaient à ces places l'aspect le plus pittoresque. L'ennemi s'est acharné à les faire disparaître: l'intensité du bombardement a dû être terrible.

La destruction des maisons s'est faite principalement par la toiture; celle-ci tombant sur l'étage inférieur le défonça, comblant le rez-de-chaussée d'amas de toutes sortes de matériaux et de meubles pulvérisés. La réparation, en supposant qu'elle soit possible, demandera des années. Que de matériaux, que de meubles seront nécessaires!—On demeure confondu en songeant que du Pas-de-Calais à la Suisse, il en est de même pour toutes les villes du front.

Quelques maisons, plus épargnées que d'autres, portent des écriteaux: "Maison habitée—French occupation".—Il n'y a plus un carreau, du papier huilé y est substitué.

De la grande place, nous descendons dans la cathédrale. L'émotion est poignante devant l'épouvantable vision. — Des soldats écossais, grimpés sur les décombres de la voûte, prennent des photographies: on pense à Carthage, aux ruines du Parthénon. — De pareilles ruines sont irréparables, d'ailleurs il faut les conserver pour perpétuer la haine du Boche!

L'horreur de la guerre apparaît ici dans toute son ampleur.—Il serait à souhaiter que tout le monde

visitât Arras, c'est le vœu que je formulais auprès d'Américains rencontrés là. L'exemple devrait venir d'en haut et le Président Wilson n'aurait-il pas dû, dès son arrivée à Paris, visiter ces champs de carnage et de gloire!

Arras, ville libre, fut occupée dix jours en 1914; après la victoire de la Marne, les Allemands reculèrent aux portes de la ville, ils ne purent jamais y revenir malgré quatre années d'efforts titaniques.

Comme nous sortions de la cathédrale, profondément émus, des prisonniers allemands campés près de là, derrière des fils de fer barbelés, au milieu des ruines amoncelées, eurent l'audace de me demander des cigarettes....!

Le retour à Paris se fit dans la soirée? L'un de nos compagnons de voyage, marchand de bestiaux et prisonnier retour d'Allemagne nous raconta, non sans humour, sa captivité; une anecdote en particulier dépeint bien le caractère boche. Il était interdit aux prisonniers français de fumer à l'infirmerie; afin d'enfreindre cette consigne, qui l'était quotidiennement, un camarade était de guet à la porte et lorsqu'il apercevait le garde-chiourme de ronde, l'annonçait du mot conventionnel: 22. Au bout de quelques jours ce boche, très fier de prononcer un mot français, avait fini par s'annoncer lui-même en criant de loin: 22 et aussitôt toutes les cigarettes disparaissaient. Il en fut ainsi pendant toute la durée de son inspection, plus de trois mois!

Fait curieux, dans les environs d'Arras, des cultivateurs pour monter leur poulailler ont acheté quelques poules qui sont devenues sauvages et furent l'habitant; comme ces volatiles atteignent des prix très élevés, chaque groupement de paysans revenus dans des barraquements a un coq pour la collectivité: c'est le coq du village!

Bien affectionnant à vous,

SIDNEY MOULUN



## LES DEUX SALUTS



**M**ADAME disait une grosse servante à une femme d'un certain âge, assise dans un large fauteuil près de la cheminée, c'est donc aujourd'hui que Mlle Angélique revient de cette vilaine pension où vous la tenez enfermée depuis huit ans. Certes, voilà pour moi une bonne journée, aussi bonne qu'il est possible; elle aura été bien avisée si elle en a appris là-bas plus que monsieur son père et que vous auriez pu lui en apprendre ici. Enfin elle aura des crêpes puisqu'elle les aime, ma pâte est faite depuis longtemps, et elle sera bonne; mais je dirai toujours qu'elle n'aurait pas dû quitter la maison, voilà.

—Eh bien, Julie, n'abandonnez pas votre cuisine trop longtemps, dit la dame, en reprenant un livre qu'elle avait quitté.

Julie, à cette observation de sa maîtresse, rit comme si elle avait entendu la meilleure plaisanterie du monde, et ayant essuyé avec le coin de son tablier une petite étagère qui se trouvait sur son passage, elle partit tout à coup la tête en avant, comme si elle fuyait un danger.

Alors Mme Romigue posa de nouveau son livre et poussa un soupir comme une personne délivrée.

Mais, au même moment, Julie rentra de nouveau,

sa tête parut dans le cadre de la porte une minute au moins avant ses épaules, et elle dit en regardant sa maîtresse d'un air effaré: "Voici Mme Mercier." Au même instant, une petite femme blonde, maigre et pâle, petite et fluette, essaya de se frayer un passage entre le montant de la porte et Julie qui allait éclater de rire et prit la fuite en élevant les bras en dessus de sa tête.

— Je ne crois pas, dit Mme Mercier, qu'il soit possible d'avoir à son service un être aussi singulier que cette fille, ma chère. Quand une visite vous arrive, elle a l'air aussi effrayée que si l'on allait vous surprendre fabriquant de la fausse monnaie, et elle rit sans qu'il soit possible de concevoir pourquoi; en vérité, ne pourriez-vous pas avoir quelque femme de chambre un peu stylée?

— Vous aurez donc toujours, dit Mme Romigue, la même indignation contre cette pauvre Julie qui est la meilleure fille du monde; songez que nous en avons fait l'expérience, voici vingt-cinq ans qu'elle est à notre service. Aujourd'hui, pardonnez-lui en faveur de sa joie, qui est grande. Angélique revient ce soir avec nous, son éducation est finie; voilà, ma chère, que je vais avoir une jeune fille à marier.

— Ah ! Angélique revient ! — je vous en prie, ma chère, défaites-vous de cette Julie.

— Pour rien au monde, croyez-le, je ne voudrais faire cela, ni lui faire la moindre peine.

— Oh ! ma chère ! reprit Mme Mercier, il y a toujours moyen de faire les choses... Avec un peu de délicatesse, voyez-vous, on finit par tout concilier sans blesser personne, et, à votre place, je ne garderais pas cette fille. Mais parlez-moi de votre chère Angélique.

— Eh bien, elle paraît fort heureuse de...

— Pardon, ma chère, n'étiez-vous pas au dîner chez les Fargey ?

— Oui.

— Voilà ce que je voulais savoir de vous. Vous disiez donc, reprit Mme Mercier avec volubilité, que votre chère Angélique était heureuse; quel bonheur, chère enfant ! parlez-moi d'elle, je vous prie.

— Eh bien, elle se dit fort heureuse de revenir au milieu de nous et se propose...

— Pardon, ma bonne amie, mais n'aviez-vous pas à ce dîner une coiffure verte et bleue ?

— Sans doute.

— Je l'avais deviné... Vous disiez donc qu'Angélique est heureuse, quel bonheur, chère enfant !... Je vous quitte pressée par l'heure; dites-lui bien, à cette chère enfant, combien je l'aime et combien je prends part à la joie qu'elle va faire éclater ici. Vous dites quelle est heureuse, quel bonheur... au revoir, ma chère.

Mme Romigue se rassit, mais à peine avait-elle repris son livre, que le pas lourd et pressé de Julie se fit entendre de nouveau. Elle entra de l'air d'une personne qui crie au feu et jeta aux oreilles de sa maîtresse le nom d'un nouveau visiteur; en se retournant, elle fit tomber le chapeau que celui-ci tenait à la main et, prise d'un rire fou, elle s'arrêta un moment; puis, ramassant à la hâte une épingle qu'elle aperçut sur le tapis, elle prit la fuite en gesticulant et faisant trembler le plancher sous ses pas.

— Je viens dit le visiteur, de rencontrer, sortant de chez vous, la charmante petite Mme Mercier. Que cette femme est donc délicate et mignonne! ses petits pieds, toujours finement chaussés, ont l'air de deux petites pattes d'alouette, elle est bien distinguée et paraît vous aimer beaucoup...

— Peut-être m'aime-t-elle de *tout son cœur*, dit Mme Romigue avec un sourire.

— N'en doutez pas, madame; elle m'a chargé de vous dire qu'elle vous adresserait ce soir une femme de chambre pour remplacer la vôtre, qui, paraît-il, ne vous convient nullement: elle serait remontée pour vous dire cela, si elle ne m'avait pas rencontré, elle vous est vraiment bien attachée.

Le visiteur, après avoir parlé des théâtres, en assurant qu'il n'y avait absolument rien à y voir, et des livres nouveaux, en assurant qu'ils ne valaient absolument pas la peine d'être lus, termina en pronostiquant le beau temps pour la journée suivante; il paraissait avoir à cet égard la connaissance la plus parfaite du cœur de cette dame, ainsi que du temps du lendemain, qui, disait-il, serait des plus satisfaisants et des plus agréables pour une promenade aux Champs-Élysées; sur cette dernière assurance, il partit enfin.

Mme Romigue regarda la pendule, puis elle s'approcha de la fenêtre; en ce moment Julie entra.

— Mademoiselle n'arrive pas, cria-t-elle, ni Monsieur ?

— Ils ne peuvent être ici qu'à cinq heures, vous le savez bien, Julie.

— Sans doute, mais, dans les pensions, on n'apprend rien; je le dirai toujours, et Mademoiselle serait restée ici, elle en aurait appris plus en six mois...

— Notre dîner brûle peut-être, Julie.

— Plus en six mois que là-bas en huit ans, c'est certain. Et, Julie, ayant enfin heureusement terminé sa phrase, prit la fuite du côté de la cuisine, où elle disparut avec des gestes de triomphe et riant avec fracas.

C'est pour une mère une chose bien singulière, que le moment où, ayant confié à des soins étrangers une enfant ignorante et naïve, elle va la revoir jeune fille, presque femme et transformée; où elle va faire connaissance avec elle; où chaque mot, chaque geste, va lui dévoiler ce qu'elle a gagné ou perdu; où elle va peut-être se trouver obligée d'employer toutes les forces de son cœur et de son âme à détruire ce qui s'est ajouté d'enseignement *moral* à l'enseignement de la grammaire et de l'histoire;—peut-être que ses connaissances auront été achetées au prix de la simplicité, et alors que faire? Elle se rappelle avec terreur certains mots échappés à sa fille; avec joie certains



autres; craint, espère, tremble et surtout regrette de ne l'avoir pas gardée près d'elle, lui enseignant avec douceur et prudence les choses de la vie, au risque de laisser quelques lacunes touchant les Romains, où avec prudence et douceur, elle aurait fortifié son cœur au risque de la laisser ignorante des faits et gestes de Néron et de Caligula; où elle l'aurait avec prudence et douceur préparée aux épreuves du malheur et aux épreuves de la fortune, au risque de lui laisser ignorer les victoires de César et les triomphes de Démosthène, et la mort de Brutus et celle de Socrate, et la vertu de Palton et la philosophie de Diogène; où elle l'aurait conservée simple, au risque de lui laisser ignorer un peu les *splendeurs* du siècle de Louis XIV et les noms de Maintenon, Sévigné et La Vallière.

Elle va revoir sa fille, une femme, et elle ne sait pas ce que contient son cœur, ni même si elle l'a conservé.

Mme Romigue éprouvait tous ces regrets, toutes ces craintes, mais disons aussi qu'elle avait de bien bonnes espérances; Angélique l'avoir quittée à dix ans si naïve, si intelligente, si vive et si franche, que vraiment il n'y avait rien à craindre.

Mme Romigue était une femme d'une quarantaine d'années, grande et un peu grosse, brune et point jolie; ses yeux d'un brun clair, étaient doux et quelquefois d'une froideur sévère qui déconcertait les mauvaises pensées. Elle était vive dans ses mouvements comme si elle avait été petite et fluette. Sa bouche était empreinte de bonté et la manière dont elle donnait la main indiquait de la chaleur et une grande franchise. Elle avait épousé à vingt-quatre ans M. Romigue, et avait toujours eu pour lui une tendresse et une vénération singulières, qu'il méritait d'ailleurs par une pureté d'âme très rare.

Ils avaient toujours vécu dans la plus parfaite union, sans aucune ambition de fortune (ayant d'ailleurs un aisance voisine de la richesse), et dans un calme que rien n'avait jamais altéré; leur maison, située au Marais, rue Saint-Louis, était meublée d'anciens meubles qui avaient appartenu à la famille, et qui tous rappelaient quelques souvenirs.

La salle à manger au milieu de laquelle se dressait une table ovale très ancienne, de ce lourd acajou qui était autrefois un très grand luxe, était boisée et peinte en gris. Sur les murs se voyaient, dans des cadres de bois noirs, des dessins dus à Mme Romigue à l'époque de sa jeunesse, et auxquels elle tenait parce qu'ils avaient fait pleurer de joie son père et sa mère. La tête de Socrate surtout avait fait le plus grand effet, et elle lui rappelait quel sourire avait eu son père quand elle avait déroulé devant lui ce chef-d'œuvre, et voilà pourquoi le visage barbu du philosophe était empreint pour elle d'une grâce étrange. Une vieille pendule d'écaillie incrustée en cuivre occupait le milieu d'une crédence chargée de porcelaines de toutes les formes et de toutes les époques, et des chaises de noyer à dossier fuselé, recouvertes

en tapisserie fanée, garnissaient le pourtour de la pièce.

Le confortable moderne avait envahi le salon, dont les anciens meubles garnissaient la chambre à coucher de M. et Mme Romigue.

Là, le canapé et les fauteuils Louis XV régnaient dans toute leur gloire et d'un lustre tout nouveau; cependant les reluisantes vieilleries des pièces avoisinantes avaient fait invasion jusque sur ce terrain du décorum et de la cérémonie; une petite table à ouvrage en vieil acajou, garni de filets en cuivre, occupait l'embrasement d'une fenêtre, une bergère à roulettes de cuivre et à coussin de duvet occupait d'un air douillet l'un des coins de la cheminée, comme ces grand'mères bien conservées qui vont emmitoufflés de fourrures au bal où dansent leurs petits-enfants.

La chambre à coucher contigue au salon, était meublée d'un grand lit à bateau en acajou et à piliers de cuivre, brillants comme de l'or; une courtepoinette piquée en satin vert le recouvrait. En face, et près de la cheminée, une commode du même genre surmontée d'un vieux et grand miroir encadré en cuivre ouvragé; en face, une large chiffonnière à nombreux tiroirs; entre les deux fenêtres, une console sur laquelle reposait sous globe, depuis plus de cinquante ans, une corbeille de fleurs en coquillage, vrai chef-d'œuvre dû à Mme Romigue, mère de M. Romigue, et admiré depuis par toute la famille avec une admiration toujours égale et toujours nouvelle.

Sur les filets de cuivre qui garnissaient tous ces vieux meubles, la lumière courait gaiement, tous les angles étincelaient, le bois avait un luisant fin et doux en harmonie avec le vieux satin qui recouvrait ses bergères et dû, non au verni d'un tapissier, mais aux soins persévérants de Julie qui n'aurait pas laissé passer un jour sans frotter légèrement avec une flanelle tous ces vieux meubles solides et commodes. Elle rappelait alors en riant que la mère de Monsieur et la mère de Madame avaient rangé là leurs cornettes et les cravates blanches de cérémonie. Elle assurait que c'était dans le secrétaire que M. Romigue père serrait autrefois son argent et que, s'il avait vécu, il n'aurait pas voulu qu'on envoyât Mlle Angélique en pension, où, assurait-elle en prenant un air de défi on n'apprenait rien. Julie frottait ainsi de douce flanelle jusqu'aux plus vieux tabourets de la maison tandis que le salon neuf était dédaigneusement épousseté d'un plumeau; si à cet égard Mme Romigue se permettait une observation, Julie répondait d'un air de dédain :

— Puisqu'ils sont vernis !

(A suivre)

JEAN LANDER

## Echos et Commentaires

### A Metz

A LA MEMOIRE DE VERLAINE

Il y avait deux généraux en bel uniforme, il y avait un député, il y avait monsieur le maire, dimanche, à Metz, pour célébrer la mémoire de ce garçon qui ressemblait à un vieux pauvre et qui était un grand poète, Paul Verlaine. On l'eût bien étonné, jadis, au temps de ses hôpitaux et de ses misères, au temps de ses folies, en lui annonçant de telles gloires, un peu officielles; et on l'eût enchanté en lui disant que ce serait dans Metz reconquise: imaginons-le alors confus, timide et l'air bien sage, comme le montre une photographie de l'époque de ses fiançailles et de la *Bonne Chanson*, quasi endimanché, la barbe faite, un col et des manchettes, content de sa jolie tenue. Ce n'est pas lui!... C'est lui pourtant, et plus vraiment que sous d'autres aspects que sa légende a popularisés: sa légende, vraie aussi, mais pareille aux hasards de sa vie plutôt que pareille à son cœur. Il a vécu à l'aventure et dans un terrible désordre. Parfois, prenant son parti de ses fautes et malchances, il se drapait d'orgueil. Ce fut en sa jeunesse. Il revendiquait de rudes libertés pour "ceux qui sont nés sous ce signe, Saturne". Il était né dans une petite maison bourgeoise, à Metz; et il gardait le cœur innocent que sa mère lui avait donné. En dépit des mots, il gardait le sentiment du péché. A part lui, jamais il n'a fait la théorie de son imparfaite conduite et présenté ses longues erreurs comme le meilleur itinéraire dans l'existence. Voilà ce qui l'a sauvé; ce sont les doctrines seulement qui nous perdent: elles pervertissent l'esprit, Verlaine eut son ingénuité préservée. Et quand il fut à l'âge où s'apaise le plus fâcheux tumulte sensuel, les plus simples idées, saintes et naturelles, fleurirent dans son âme avec une exquise fraîcheur. Il chanta, d'une voix délicieusement pure, et sa prière et son amour de la patrie blessée. Il n'était pas anarchiste le moins du monde, mais un pécheur, et prompt au repentir. Son génie vaut qu'on l'admire; et sa bonne volonté lui méritait la récompense qu'il a eue dimanche d'un patriote messin fêté aux jours de victoire.

A. B.

*L'Echo de Paris*

### Civilisation et barbarie

Dans une lettre préface donnée au roman *Sous les mers* de M. Gerard Bauer, le puissant écrivain Paul Bourget écrit cette page d'une observation si juste et si instructive:

L'effroyable expérience de ces quatre années nous a permis de mesurer combien est mince la couche de civilisation qui recouvre, chez l'homme moderne, sans les avoir détruites, les sauvageries de l'homme primitif. Dans votre Hartig, le commandant du sous-marin qui va, coulant allègrement dreadnoughts ennemis et paquebots de passagers, vous n'avez pas évoqué la mentalité d'un personnage exceptionnel. L'Allemagne a trouvé par centaines des hommes pareils et qui ont exécuté avec la même férocité, sans remords, cette besogne d'implacable destruction. Et cependant, quelle nation plus que celle-là paraissait avancée dans la voie du progrès? Voici cinquante ans que Taine écrivait dans son étude sur Carlyle: "De 1780 à 1830, l'Allemagne a produit toutes les idées de notre âge historique, et pendant un demi-siècle encore, pendant un siècle peut-être, notre grande affaire sera de les repenser". De telles formules, confrontées avec le terrible caractère de régression que l'intelligence germanique vient de donner à cette guerre, déconcertent la raison. Essayons de traduire la phrase de Taine. Elle signifie que l'Allemagne a été plus qu'aucun autre pays, comme Fichte le proclamait déjà, capable du travail le plus nouveau de l'esprit moderne: *le penser scientifique*. Mais en quoi consiste essentiellement le penser scientifique? A la recherche et à l'application des lois, c'est-à-dire des conditions suffisantes et nécessaires des phénomènes. Etant donné le phénomène guerre, les Allemands en ont donc cherché les lois. Ils ont cru discerner une de ces lois dans la terreur. Une des thèses les plus constamment soutenues chez eux a été que la guerre est d'autant plus courte qu'elle est plus terrible, si bien que l'inhumanité apparente des procédés durs est réellement une humanité. A cette thèse est venue s'adjoindre une autre conception, celle de la loi biologique qui veut que l'intérêt de l'espèce soit la suppression du plus faible par le plus fort. Considérant les races comme des personnalités ethniques, d'un type collectif, mais soumises au même développement que les individus, les doctrinaires du pangermanisme ont affirmé que l'intérêt supérieur de l'espèce humaine est la victoire des races les mieux outillées pour la culture sur les races inférieures. Ces théories et vingt autres semblables ont toutes ce caractère qu'elles ne mettent pas le monde humain à part du monde animal. Si des fourmis et des abeilles pensaient leurs sociétés, elles les penseraient de la même manière. Concluons-en qu'il y a une erreur initiale dans le "penser scientifique" tel que l'Allemagne l'a pratiqué. Une société qui aboutit aux procédés de guerre dont l'Europe occidentale vient d'être le théâtre a méconnu une loi supérieure, la plus importante des conditions suffisantes et nécessaires pour que l'homme ait son plein développement d'homme. Cette loi est écrite dans le Livre où se trouve la parole de toute sagesse: "Vous jugerez l'arbre par ses fruits."



## IMPÔT DE GUERRE FÉDÉRAL SUR LE REVENU

### A QUI CET IMPÔT S'APPLIQUE

A toute personne qui, en 1918, résidait ou avait son domicile habituel au Canada, ou était employé ou exerçait ses affaires au Canada, y compris toutes corporations ou compagnies par actions

### QUI DOIT FAIRE RAPPORT DE SON REVENU

1. Tout - personne non mariée, veuf ou veuve sans enfants dépendants de moins de 21 ans, qui durant l'année du calendrier 1918, a reçu ou a gagné \$1,000 ou plus.
2. Toutes autres personnes quelconques, qui ont reçu ou gagné durant l'année 1918, \$2,000 ou plus.
3. Toute corporation ou compagnie par actions dont les profits ont dépassé \$3,000 pour son année financière terminée en 1918.

### FORMULES À REMPLIR ET À TRANSMETTRE

- FORMULE T1. Par tout individu qui n'est ni cultivateur ni rancher  
 FORMULE T1A. Par les cultivateurs et les ranchers.  
 FORMULE T2. Par les corporations et les compagnies par actions.  
 FORMULE T3. Par les fiduciaires, exécuteurs, administrateurs de successions, ou curateurs  
 FORMULE T4. Par les employeurs, pour fournir les noms de tous les directeurs, officiers, agents et autres employés à qui l'on a payé plus de \$1,000 sous forme de salaire, bonus, commissions ou autre rémunération, durant l'année de calendrier 1918.  
 FORMULE T5. Par les corporations, compagnies par actions, associations et syndicats, pour faire rapport des dividendes et bonus payés à leurs actionnaires et membres durant 1918.  
 Toutes autres personnes et sociétés commerciales doivent aussi faire des rapports individuellement.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les rapports doivent être fournis en double.  
 On obtiendra les formules chez les inspecteurs et les assistants inspecteurs pour les ans de l'impôt, et chez les maîtres de poste des localités importantes.  
 Les rapports doivent se faire immédiatement.  
 Il faut affranchir les lettres et autres documents adressés par la poste aux inspecteurs de l'impôt.

Adresse de l'inspecteur de l'impôt pour ce

DISTRICT DE QUÉBEC

Inspecteur de l'impôt,

au Bureau de Poste, QUÉBEC, Qué.



**"LA FORME LA PLUS PURE  
 SOUS LAQUELLE LE TABAC  
 PEUT ÊTRE FUMÉ."**

*Lancet.*

# La Vie Canadienne

remercie tous ceux qui l'accueillent avec une bienveillance de plus en plus encourageante.

## La Vie Canadienne

pour répondre à ces encouragements de ses lecteurs et de ses collaborateurs, dont le nombre et la qualité vont aussi s'augmentant, s'efforcera de devenir de plus en plus intéressante et utile pour ses lecteurs et pour la cause sacrée de la patrie à laquelle elle s'est consacrée.

# **NOUS OFFRONS**

## **\$750,000.00**

DE DÉBENTURES DE

# **L'HÔPITAL NOTRE-DAME**

## **PRIX : POUR RAPPORTER 6 %**

Echéances ; Mai 1923 à 1943

Dénominations: \$100 \$500. et \$1,000.

Messieurs,

Veillez me faire tenir les détails de l'émission de l'Hôpital Notre-Dame sans engagement de ma part.

Je serais peut-être disposé à faire un placement de \$..... si vos offres me conviennent.

Nom.....

Adresse.....

*S'adresser à*

## **La Corporation des Obligations Municipales**

LIMITÉE.

**RENE DUPONT, Gérant**

124, rue St-Pierre

Tél. 6932.

Québec.

**J.-W. SIMARD, Correspondant**

7, Place d'Armes

Tél. Main 1824.

Montréal.

Demandez notre liste de "Placements de Mai."